



SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

PAUVRETÉ, COVID ET TOUT-TOURISME

# LE COCKTAIL DÉTONANT

P5 À 8



PATRIMOINE GIROLATA  
DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE  
ET RESTAURATION

P19

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

TERRITORIALES P17

CARNETS DE BORD P22 • AGENDA P23

ANNONCES LÉGALES P9

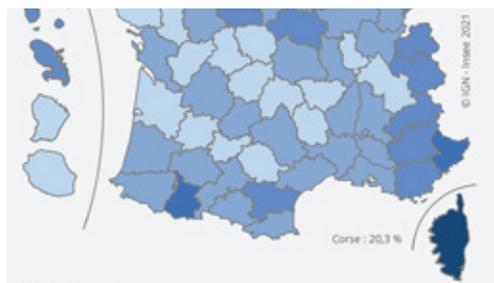


S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

TU SAIS CE QUE C'EST,  
COCOTTE : JE N'AI PLUS  
LES MOYENS DE TE GARDER



CONJONCTURE  
**PAUVRETÉ, COVID ET TOUT-TOURISME,  
LE COCKTAIL DÉTONANT P5 À 8**



OPINIONS

TERRITORIALES **LE JEU DES 10 FAMILLES**PATRIMOINE **RESTAURATION DU FORTIN DE GIROLATA**POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P17

P19

P22

P23

P9

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

## RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

## CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## I Lioni di ritornu

**P**ari oramai bellu luntanu u 27 di maghju di u 2017. Quillu ghjornu, u SC Bastia pirdia a so lotta nant'à u tarrenu spurtivu di a Liga 1, dicendu addiu à stu campionatu dopu una staghjoni difficiuli. Ma ùn era cà u principiu di i guai. Un mesi è mezu dopu, u club era cundannatu da a DNCG, u gendarmu finanziariu di u ballò francesi, à falà in Naziunali. A colpa à un debbitu munumintali stimatu à 20 milioni d'auri. U SCB perdi u so statutu prufiziunali, i dirighjenti è i ghjucadori si ni vani. D'aostu, s'ingattivisci l'affari cù un dipositu di bilanci furzatu è dunqua una falata in Naziunali 3, vali à di a cinquesima divisioni. I Turchini si ritrovani à mezu à l'amatori. Grazia à una squadra nova di capimachja è l'impegnu di i sostenidori cù a dimarchja di i Socios, si pighja una strada nova cù un prughjettu ambiziosu: salvà a casa Sporting è falli ritruvà u so splendori. Puru s'è i basi sò più sani, u SCB manca a cullata in Naziunali 2 di dui punti a prima annata. Eppure, ùn cappiarà nulla è ci la farà stavolta, sempri cù l'intrenori Stéphane Rossi, dopu a staghjoni 2018-2019. 2019-2020 sarà ricca dinò, cù un intrenori novu chì ghjunghjarà in corsu d'eserciziu, Mathieu Chabert. In una lotta spietata cù Sedan pà cullà in Naziunali, i Bastiaci riesceni à compia à u prima postu, ma cù solu 21 scontri ghjucati, par via di a Covid-19 è di un campionatu arristatu più prima. È infini, ancu s'è i dirighjenti è l'intrenori vuliani pighjà u so tempu pà a strutturazioni nova di u club, i cosi s'ani da precipità. Ingordi di cumpetizioni, i Bastiaci, grazia à un gruppu di ghjucadori solidu dipoi trè anni, arricchitu d'elementi novi dicisivi, arrighjstregghjani una terza cullata in trè staghjoni, a più bella, chì i porta in Liga 2, è dunqua à ritruvà u mondu prufiziunali, cù un titulu di campioni di Naziunali com'è ultimu rigalu. Una riescita strasurdinaria, chì ramenta quilla di l'AC Ajaccio chì, trà u 1992 è u 2002, ci l'avia fatta à passà da a PHA (settesima divisioni) à a Liga 1. L'ACA, chì s'hè mantinutu torna in Liga 2 quist'annu, ritruvarà dunqua SC Bastia pà dui derbies infiarati da quì à calchi mesi. Era ora! ■ **Santu CASANOVA**

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN****Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica**

**TOUR D'HORIZON**

**L'actualité me permet aujourd'hui** d'aborder de façon concrète les grands sujets de politique intérieure qui, selon moi, constituent les enjeux majeurs des élections régionales de juin 2021 et de la présidentielle de 2022: cette actualité concerne les élections régionales en Corse, la manifestation des policiers ce mercredi 19 mai et l'impossibilité pour les vieux partis de gouvernement que sont le PS et LR de désigner un candidat. Ces trois sujets sont liés, ils symbolisent la difficulté que rencontre l'action politique, lorsqu'elle se heurte au mur des réalités.

**Les élections territoriales en Corse** – Fait historique, pour la première fois, sous la v<sup>e</sup> République, une coalition nationaliste gouverne une région. Cette coalition faite de nationalistes et d'indépendantistes aura tenu deux mandats. Le rêve était-il trop beau? Une coalition faite d'intérêts divergents peut-elle incarner «*le premier gouvernement nationaliste de Corse*», comme l'aurait voulu Marie-Antoinette Maupertuis? Elle ajoute, pour confirmer cette impression étrange qu'il «*flotte dans l'air cette sensation de la fin d'une équipe*». Ce qui était des bases communes entre nationalistes et indépendantistes n'existe plus. La réalité politique toujours complexe est toujours décevante pour ceux qui ont un idéal politique désincarné. En politique, ce n'est jamais le cœur et les idéaux qui triomphent, mais des alliances qui ne durent, le plus souvent que le temps d'une mandature. Le rêve du premier gouvernement nationaliste: un pays à construire. La réalité: il s'agit de gouverner. Le constat aujourd'hui: l'impossibilité de consolider l'unité du mouvement national. Le sentiment, alors que le mouvement nationaliste présentera quatre listes en juin, aux élections régionales, est, comme le dit Josépha Giacometti, «*l'impression de rendez-vous manqué*» avec les Corses, avec l'Histoire.

**La manifestation des policiers à Paris** – Cette manifestation a réuni 35000 participants, ce qui n'est pas rien. Là encore, cette manifestation vient confirmer l'échec de l'action politique en matière de sécurité. Les policiers sont désormais la cible des délinquants. La République se délite, ses institutions, comme l'école, se délitent. Comment expliquer ces violences commises par des bandes de délinquants contre les policiers et les gendarmes, ces tirs de mortier contre les commissariats? Je reprends l'analyse faite par notre collaborateur Christian Gambotti dans une Lettre politique: il est en train de se constituer un «*contre-État délinquant*», qui préfigure la naissance d'un «*contre-État mafieux*» tel qu'il existe dans certains pays. Ce «*contre-État délinquant*» s'approprie des territoires, dicte ses règles, impose son pouvoir par la violence. Jean-Pierre Chevènement parlait de «*sauvageons*», ce sont désormais des délinquants, voire des criminels, qui règnent sur «*les territoires perdus de la République*» avec un sentiment d'impunité.

**La disparition programmée des vieux partis de gouvernement, LR et le PS** – Pour quelle raison ces vieux partis de gouvernement risquent de disparaître? Ils sont dans l'incapacité de faire émerger une figure charismatique qui les représente. Les Français sont bonapartistes, ils se reconnaissent dans un chef et non pas dans le programme politique de tel ou tel parti. Quels sont les mouvements politiques qui ont un chef? LREM avec Emmanuel Macron, le RN avec Marine Le Pen et FI avec Jean-Luc Mélenchon. Pour bien comprendre l'importance du chef, LREM est un assemblage hétéroclite, la France insoumise réunit une cohorte de séparatistes des indigénistes aux islamo-gauchistes en passant par les trotskistes, le Rassemblement national tente de réussir l'union des droites en débauchant des LR en quête de postes. Qui s'intéresse aux programmes de LREM, du RN et de la FI? Personne. Les électeurs adhèrent à la figure du chef, pour certains, il s'agit de Macron, pour d'autres, de Marine Le Pen, pour les révolutionnaires «*rouges*», de Mélenchon. Pendant ce temps, LR et le PS s'obstinent à parler programme électoral. Aucun programme électoral ne peut tenir face au mur des réalités. Autre sujet d'inquiétude pour LR et le PS: l'organisation d'une «*primaire*». La «*primaire*», une fausse démocratie, est le pire des pièges pour les vieux partis politiques qui voient s'affronter dans la «*primaire*» des droites irréconciliables ou des gauches irréconciliables. Je n'ai aucun conseil à donner aux vieux partis politiques, mais qu'ils désignent un candidat, un chef, dès à présent. Mitterrand incarnait la figure du chef à gauche. Chirac et Sarkozy incarnaient la figure du chef à droite. Lorsque les maigres troupes des militants qui restent se tournent vers la direction des vieux partis, ils ne voient plus un chef, mais une cohorte de «*chefaillons*» incapables de «*cheffer*». Or, disait Chirac, «*un chef, c'est fait pour cheffer!*» ■ **Paul AURELLI**

**HUMEUR**

**Faux ce qu'il faux**

**S**amedi de long week-end de l'Ascension, 15 heures 30, un centre de vaccination quelque part en Corse. Une dizaine de personnes attendent qu'on appelle leur nom. Arrivent trois touristes, dont l'un explique qu'ils avaient rendez-vous à 15 heures, mais qu'ils ont eu «*du mal à trouver*». Puis un autre débarque, qui demande si «*ça va prendre longtemps*», parce qu'il a «*un avion à prendre*». Puis un couple, dont le séjour est déjà réservé pour la deuxième dose... La nouvelle de l'ouverture de la vaccination à tous en Corse a visiblement aussi bien circulé que les communiqués triomphaux sur le taux d'injections. En aurons-nous soupé, de ces dépêches enthousiastes, de ces titres de «*Championne de la vaccination*» décernés à tout bout de JT... alors que, malgré les efforts admirables et l'organisation d'une efficacité rare des personnels engagés, les pourcentages ne sont pas si admirables, mais simplement moins mauvais que ceux de l'Hexagone.\* Illustration contemporaine de ce proverbe qui évoque aveugles, borgnes et rois.

À propos de ces chiffres, qu'en est-il du décompte des injections dans la reine des régions? Sont-elle comptabilisées en Corse ou dans le département d'origine des visiteurs? À cette question, la réponse de l'ARS de Corse est claire à défaut d'être spontanée: «*Le logiciel national comptabilise dans la région de vaccination; nous aurons effectivement un taux de vaccination augmenté si des touristes se vaccinent chez nous*». On ne saurait mieux reconnaître benoîtement que les chiffres sont faux. Certes, l'important reste que les gens se fassent vacciner et que nulle dose ne soit perdue. Mais pourquoi et comment le choix de ce mode de calcul a été effectué, alors même que la carte Vitale est obligatoire dans le processus? Mystère. C'est que la question dépasse la querelle de clocher statistique et les effets d'annonce: si ce «*tourisme vaccinal*», qu'il soit planifié ou d'opportunité, est déjà bien perceptible à la mi-mai, on peut d'ores et déjà considérer que tout «*point sur la situation*» ultérieur sera de plus en plus entaché d'erreurs croissantes. De là découle que les estimations de la couverture vaccinale réelle en Corse seront de plus en plus surestimées. Or beaucoup de mesures sanitaires sont fonction de ladite couverture. Comment juger du moment opportun puisque le taux officiel d'immunité fixé à 60 % sera atteint plus tôt que le taux effectif, alors même que rien dans les données ne permet de faire le tri entre résidents et gens de passage? De la même manière, on en est réduit à s'interroger sur le calcul des livraisons de doses. Évidemment, ça ne fait pas le poids face à un raout politico-policiers qui ouvre des perspectives ô combien angoissantes. Pour beaucoup, cela a même moins d'importance que le retour des terrasses pluvieuses ou la sélection d'un footballeur en équipe nationale. Il serait toutefois utile que les grands esprits en charge de «*la santé*» ne perdent pas de vue que beaucoup d'entre nous ont la faiblesse de vouloir préserver la leur. ■ **Eric PATRIS**

\*Au 19 mai, 39,7 % de premières injections et 22,7 % de personnes vaccinées en Corse contre 30,88 % et 14,44 % pour l'ensemble du territoire.

**PAUVRETÉ, COVID ET TOUT-TOURISME**

# **LE COCKTAIL DÉTONANT**

**L'Insee a publié le 18 mai les résultats d'une étude menée à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur la pauvreté et la précarité des ménages corses et leur évolution dans le contexte de la crise.**

**Une typologie des intercommunalités de Corse a permis de mettre en évidence cinq profils en fonction du type de pauvreté et du degré de vulnérabilité à la crise.**

**Où l'on constate sans trop de surprise que la crise économique liée à la pandémie a déstabilisé l'économie régionale, avec une baisse des heures rémunérées plus forte qu'ailleurs, en lien avec la part des secteurs et métiers du tourisme.**

La Collectivité de Corse et l'État ont confié à l'Insee le soin d'analyser la pauvreté et ses caractéristiques dans les 19 intercommunalités de Corse, et d'évaluer les premiers impacts socio-économiques de la crise sanitaire, notamment en terme de conséquences sur le revenu des ménages. Ceci afin de disposer d'indicateurs fiables permettant d'ajuster la mobilisation des ressources publiques au niveau de chacun des territoires pour les publics les plus exposés, tant dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté de l'État que du pianu di lotta contr'a precarità è a puvertà de la Collectivité de Corse. Le 18 mai, l'Insee Corse a donc publié un dossier, *Pauvreté et impacts de la crise Covid dans les intercommunalités de Corse*.<sup>\*</sup> Il dresse d'abord un état des lieux d'avant-crise, mettant déjà en évidence des situation contrastées.

En effet, si en 2018, 18,5 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté en Corse, soit quatre points de plus qu'en France de province, ce taux varie fortement -de 11 % à 29 % - la plaine orientale et la Balagne étant les intercommunalités les plus exposées. Trois intercommunalités de la plaine orientale présentent les taux les plus élevés : l'Oriente [29 %], la Castagniccia-Casinca [25 %] et la Costa Verde [23 %]. À l'autre bout du spectre, les intercommunalités du golfe d'Ajaccio : 11 % dans le Celavu-Prunelli, 14 % dans la Pieve de l'Ornano et du Taravo et 15 % dans la communauté d'agglomération du Pays ajaccien [Capa]. Cela étant, du fait de leur poids démographique, même avec des taux de pauvreté plus faibles, les communautés d'agglomérations ajaccienne et bastiaise concentrent 37 % des personnes vivant en Corse sous le seuil de pauvreté. On observe également que la pauvreté est non seulement plus fréquente sur le territoire insulaire, mais aussi plus marquée : l'intensité de la pauvreté y est de 20,9 % contre 19,2 % en France de province. En d'autres termes, les personnes pauvres de Corse sont souvent plus pauvres que celles de France de province. Par ailleurs, les écarts de niveau de vie sont plus prononcés en Corse qu'en France de province, quelles que soient les intercommunalités. Dans certains cas, l'écart est tiré par les très bas revenus ; c'est le cas de l'Oriente, où les 10 % les plus pauvres

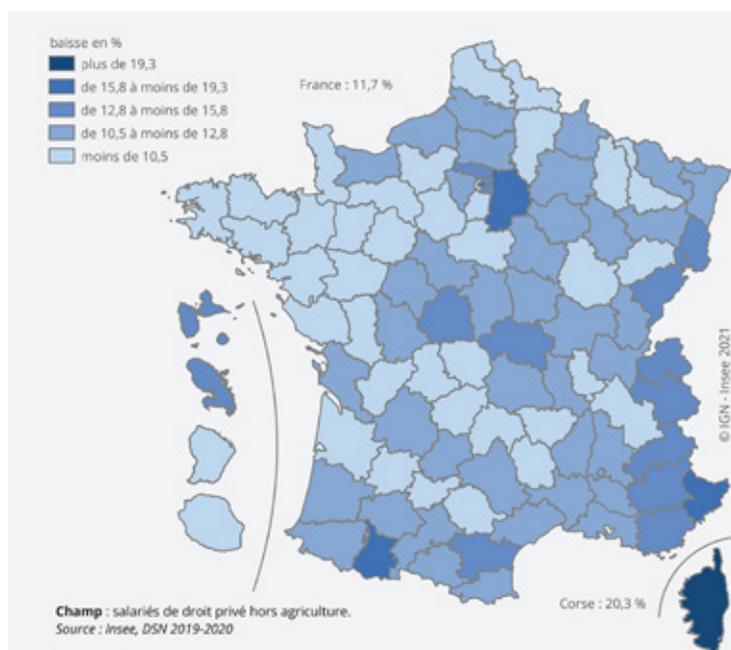
vivent avec moins de 720 € mensuels par unité de consommation [14 % de moins qu'au niveau régional]. Dans d'autres, au contraire, ce sont les revenus élevés qui expliquent l'écart, comme dans la Pieve de l'Ornano et du Taravo [3620 € mensuels pour le dernier décile].

Contrairement à un cliché qui a la vie dure, malgré ce taux de pauvreté plus élevé qu'en France de province, les personnes vivant dans un ménage dont les prestations sociales représentent au moins la moitié du revenu disponible ne sont pas plus nombreuses en Corse. Leur part varie de 9 % dans les intercommunalités de Bastia, de l'Oriente et de Castagniccia-Casinca à moins de 5 % en Celavu-Prunelli, Pieve de l'Ornano et du Taravo et Spelunca-Liamone. Parmi les personnes pauvres en Corse, 25 % vivent dans des ménages dont la moitié des ressources dépendent des prestations sociales contre 35 % en province.

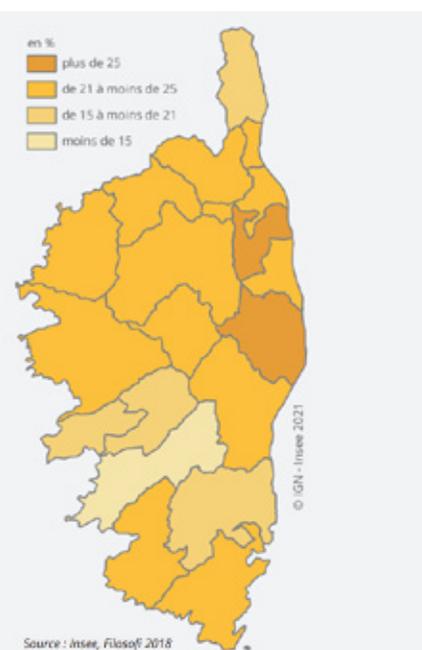
Autre idée reçue battue en brèche, celle des seniors qui se doreraient la pilule au soleil, dans l'aisance et le confort. Les retraités, souligne l'Insee, sont des « figures importantes de la pauvreté en Corse » et « la principale spécificité régionale tient à la pauvreté des seniors » : 35 % des personnes pauvres insulaires vivent dans un ménage dont le référent fiscal est âgé de 62 ans ou plus, contre 19 % en France de province et 15 % vivent dans un ménage dont le référent est âgé de 75 ans ou plus, une part deux fois plus élevée qu'en France de province. Au sein des retraités pauvres, les personnes seules représentent 40 % des individus et sept sur dix sont des femmes. Les communautés de communes de l'Oriente et de la Castagniccia-Casinca sont celles où les personnes vivant dans des ménages retraités connaissent une pauvreté accrue, atteignant respectivement 29 % et 28 %. Une situation en partie imputable aux faibles retraites du secteur agricole. À l'inverse, seuls 14 % des retraités de la Pieve de l'Ornano et du Taravo sont pauvres, soit 8 points de moins que la moyenne régionale, la rive sud du golfe d'Ajaccio accueillant plus souvent des retraités aisés. La composition des ménages influe sur le taux de pauvreté des personnes qui les composent. Ainsi, les couples insulaires sans enfant enregistrent le taux de pauvreté le plus bas [13 %] tandis

*Autre idée reçue battue en brèche, celle des seniors qui se doreraient la pilule au soleil, dans l'aisance et le confort. Les retraités, souligne l'Insee, sont des « figures importantes de la pauvreté en Corse » et « la principale spécificité régionale tient à la pauvreté des seniors »*

### BAISSES DÉPARTEMENTALES DES HEURES RÉMUNÉRÉES PAR LES ENTREPRISES ENTRE MARS ET DÉCEMBRE 2020 PAR RAPPORT À 2019



### TAUX DE PAUVRETÉ DES RETRAITÉS PAR EPCI



que les familles monoparentales sont les ménages les plus touchés (28 %). Dans tous les types de ménages, toutefois, la pauvreté est plus fréquente en Corse qu'en France de province, excepté dans les familles monoparentales où le taux de pauvreté insulaire se situe 3 points en dessous de la moyenne nationale. L'écart particulièrement marqué avec la province dans le cas de couples sans enfant tient à la surreprésentation des retraités insulaires dans ce type de ménage. De même pour le taux de pauvreté plus important des femmes seules (25 % contre 19 % au niveau national) tiré par celui des retraitées. Quoique les familles monoparentales et personnes seules soient plus exposées à la pauvreté, c'est au sein des couples avec enfant(s) que vivent la majorité des personnes pauvres du fait de leur poids démographique et 24 % des enfants insulaires vivent dans un ménage pauvre, soit 3 points de plus qu'en France de province. Là encore, d'un territoire à l'autre, la pauvreté infantile varie de façon très sensible: de 41 % dans l'Oriente à 10 % dans le Celavu-Prunelli.

Le taux de pauvreté des actifs de Corse est supérieur de 2 points à celui de la France de province (15 % contre 13 %): *«Il est plus faible dans les espaces urbains ou péri-urbains (de 8 % dans le Celavu-Prunelli à 15 % dans la Communauté d'agglomération de Bastia) et maximal dans l'Oriente, où 26 % des personnes composant les ménages actifs sont concernés»*. Ce taux est fortement corrélé à la part de salariés à bas salaire, 31 % des salariés de Corse percevant un bas salaire contre 27 % en France de province. Si le taux de pauvreté des actifs est maximal dans l'Oriente où un salarié sur deux perçoit un bas salaire, on note toutefois une part plus importante de bas salaires relativement au taux de pauvreté dans les deux EPCI péri-urbains d'Ajaccio (Celavu-Prunelli et Pieve de l'Ornano), alors que l'Île-Rousse-Balagne présente une part de bas salaires modérément supérieure à la moyenne régionale (34 % contre 31 %) pour le 4<sup>e</sup> taux de pauvreté le plus élevé parmi les EPCI de Corse. En Corse, comme sur le continent, les travailleurs pauvres le sont principalement du fait de leur faible temps de travail annuel. Les actifs pauvres insulaires sont essentiellement des personnes qui travaillent peu -alternance de contrats courts ou activité à temps partiel- et la moitié des travailleurs à bas salaire effectue moins d'un tiers-temps annuel. Les quatre intercommunalités abritant majoritairement des emplois stables sont celles qui concentrent les administrations et les plus grandes entreprises de la région: Ajaccio, Bastia et leurs périphéries, où ils représentent trois emplois sur quatre. En revanche, en Balagne, dans l'Oriente et le Spelunca-Liamone, les emplois stables ne concernent que six actifs sur dix.

Et si le tourisme représente une part non négligeable du PIB local, il n'en reste pas moins que les activités touristiques, qui génèrent des contrats courts, sont les premières pourvoyeuses de bas salaires: pour la majorité des territoires, la restauration traditionnelle emploie le plus grand nombre de travailleurs à faible rémunération. Mais dans quatre intercommunalités de Haute-Corse dont celle de Bastia et dans le Celavu-Prunelli, c'est l'aide à domicile qui compte le plus de salariés à bas salaires, notamment en raison de la fréquence du temps partiel dans ce type d'emploi. Autres bas salaires, ceux liés aux activités agricoles, qui concernent des intercommunalités telles que l'Oriente, la Castagniccia-Casinca, la plaine orientale et le Nebbiu-Conca d'Oro. Quant aux travailleurs indépendants surexposés à la pauvreté monétaire, ils sont 26,5 % en Corse, contre 18,3 % pour la France de province, alors qu'ils représentent 19 % des actifs de l'île contre 12 % en France

de province. Ces ménages comptent ainsi 8,4 % des personnes pauvres en Corse contre 5 % en France de province. Cela reflète la fréquence des bas revenus au sein de ces actifs, qui atteint 49 % en Corse pour 39 % en France de province. Et c'est dans les intercommunalités touristiques et/ou rurales du nord de l'île que les ménages de non salariés forment une part importante des personnes pauvres: 16 % dans l'EPCI de Calvi, 14 % dans celui de l'Île-Rousse et 13 % dans l'intercommunalité Pasquale Paoli.

La crise économique et sanitaire est venue s'inviter dans ce tableau. Avec des répercussions différentes selon les territoires, en fonction de la structure de leur population et de leurs emplois. En Corse, 26 % des personnes de plus de 15 ans ont déclaré ressentir une dégradation de leur situation financière lors du premier confinement soit 3 points de plus qu'en moyenne nationale, en particulier en Haute-Corse (28,5 % contre 24 % en Corse-du-Sud). Avec Paca (notamment les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône) et Île-de-France, la Corse est une des trois régions métropolitaines où le ressenti de dégradation financière est le plus fort. Mais seuls 7 % des retraités régionaux ont fait état d'une situation financière de leur ménage dégradée contre 34 % pour le reste de la population. Or ils constituent 24 % de la population, proportion qui varie du simple au double selon les intercommunalités. S'ils représentent un tiers de la population dans les communautés de communes de Pasquale Paoli, du Spelunca-Liamone, ou du Cap Corse, ils sont moins nombreux dans des espaces urbains et péri-urbains tels que la communauté de communes Marana-Golo, le Centre Corse (en raison du poids des étudiants), Sud Corse et la CAB ou la Capa. Leurs revenus étant indépendants de la conjoncture économique, les retraités apparaissent ainsi, note l'Insee, *«comme un facteur de résistance des territoires face à la crise actuelle»*. De même, l'emploi public, largement épargné par les baisses de revenus, a joué un rôle d'amortisseur dans les intercommunalités du centre et les espaces urbains. Or il constitue plus du quart de l'emploi dans les deux communautés d'agglomération d'Ajaccio et Bastia, et sa part est même supérieure dans le Centre Corse (38 %) en raison de la présence de l'Université, mais aussi dans les communautés de communes de Pasquale Paoli, de la Pieve de l'Ornano et du Taravo (30 %) où résident de nombreux actifs travaillant dans les agglomérations. En revanche, sur la plaine orientale ou dans les territoires plus touristiques, sa place est limitée.

Entre mars et décembre 2020, les heures payées par les entreprises privées ont baissé de 20,3 % au niveau régional par rapport à la même période de 2019, contre 11,7 % au niveau national. En avril 2020, les heures rémunérées sur l'île ont diminué de moitié, contre un tiers en France. Le second confinement a eu effet moindre, avec une baisse s'établissant autour de 15 % et un écart avec le national réduit à 5 points. Mais, souligne l'Insee, cela *«reflète avant tout un renoncement aux recrutements, mais aussi le non-renouvellement de contrats ou la suppression d'heures complémentaires par rapport à l'année précédente»* et témoigne également du placement de salariés en chômage partiel. Or, recours fréquent au chômage partiel et dégradation de la situation financière vont souvent de pair. Les baisses estimées des heures rémunérées dans les intercommunalités de Corse varient de 16,9 % à 24,5 % selon les territoires, *«soit a minima 5 points de plus qu'en moyenne nationale»*. Si toutes les intercommunalités de Corse apparaissent plus vulnérables à la crise, celles de Calvi-Balagne et Sud-Corse sont les plus touchées avec respectivement 24,5 % et

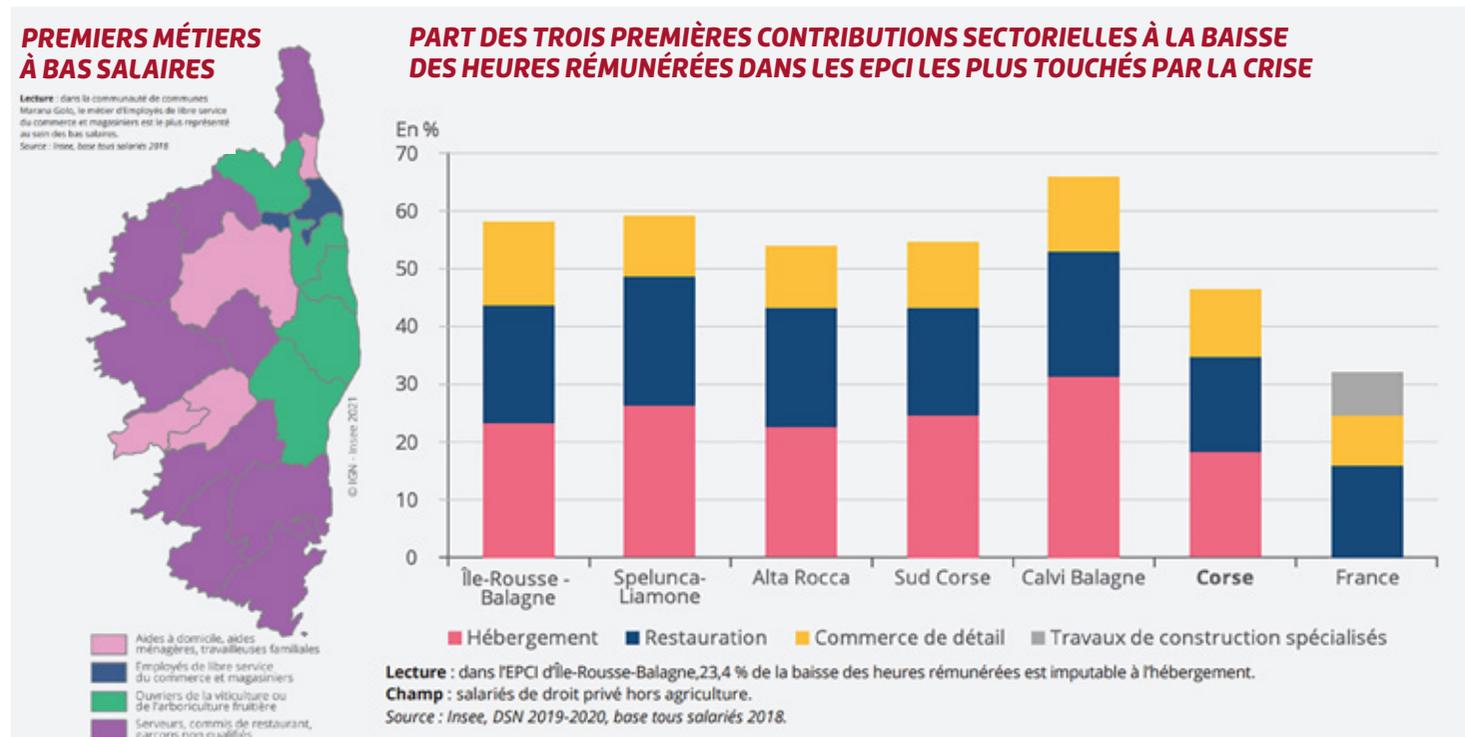
*Toutes les intercommunalités de Corse apparaissent plus vulnérables à la crise, celles de Calvi-Balagne et Sud-Corse étant les plus touchées avec respectivement 24,5 % et 23,3 % d'heures rémunérées en moins et le tiers de la baisse des heures rémunérées étant imputable à la restauration et à l'hébergement.*

23,3 % d'heures rémunérées en moins. On observe également un ralentissement important dans les communautés de communes de l'Alta Rocca, du Spelunca-Liamone, et de l'Île-Rousse-Balagne. Au niveau national, les secteurs durablement affectés en 2020 étaient principalement les activités de transport de voyageurs, l'hébergement-restauration, les activités sportives et culturelles et dans une moindre mesure certaines activités industrielles (construction ferroviaire et aéronautique). En Corse, le tiers de la baisse des heures rémunérées est imputable à la restauration et à l'hébergement mais aussi au commerce de détail : « Ces trois secteurs cumulés expliquent ainsi la moitié de la baisse d'activité, soit la plus forte contribution après Paris et juste avant les Alpes Maritimes ». Dans les cinq intercommunalités les plus affectées, ils concentrent plus de la moitié de la diminution des heures rémunérées, avec une mention spéciale pour Calvi-Balagne où ils représentent deux tiers de la baisse d'activité. Les secteurs de l'hébergement et de la restauration ont largement recours à des saisonniers, parfois extérieurs à l'île - en 2018 un tiers de leurs saisonniers venaient de l'extérieur de la région et représentaient un cinquième de leur emploi salarié, ce recours étant surtout important dans le Spelunca-Liamone (37 % de l'emploi salarié total) et en Sud Corse (30 %). Ainsi deux salariés sur trois de ces secteurs résident en Corse et sont largement concernés par les bas salaires : 41 % dans l'hébergement, 54 % dans la restauration. Pour cette population « particulièrement exposée », toute baisse de salaire peut donc être synonyme de basculement dans la précarité d'autant que dans ces activités, heures complémentaires ou supplémentaires et pourboires constituent souvent des appoints importants qui ont fait défaut avec l'arrêt de l'activité. Les salariés dont l'activité n'était que peu voire pas compatible avec le télétravail sont ceux qui, au niveau national, ont connu les plus fortes baisses des heures rémunérées par les entreprises. En Corse, 30 % des personnes qui n'ont pu télétravailler pendant le premier confinement ont confirmé avoir vu leur situation financière se dégrader, contre 20 % pour celles qui ont télétravaillé à 100 %. Les métiers qui se sont retrouvés à l'arrêt « contribuent ainsi à 45 % de la baisse des heures rémunérées au niveau national et expliquent les deux tiers de la baisse dans les cinq intercommunalités corse les plus touchées par la diminution des heures rémunérées, contre la moitié dans celles qui sont les moins im-

partées ». La forte concentration sectorielle des baisses d'heures sur l'île se traduit par des pertes très importantes dans certains métiers, en particulier les serveurs, commis de restaurant, aides et apprentis de cuisine, employés de l'hôtellerie qui constituent, dans toutes les intercommunalités, la première catégorie de métiers touchée, contribuant à une baisse plus forte au niveau régional : 26 % contre 16 % au niveau national où ils sont aussi les plus affectés. Et cette catégorie explique au moins 35 % de la baisse dans les cinq intercommunalités les plus vulnérables à la crise. En outre, en limitant les possibilités de retourner durablement à l'emploi ou d'obtenir de petits contrats, la crise sanitaire se répercute sur les demandeurs d'emploi de l'île : 41 % des demandeurs d'emploi avant le confinement indiquent que leur situation financière s'est dégradée et entre juin 2019 et juin 2020, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi a augmenté de 4 600 personnes [catégories ABC] soit une hausse de 27 %. Fait plus inquiétant encore, le nombre de personnes sans aucune activité a bondi de 41 % : il a doublé dans les intercommunalités très touristiques de Calvi-Balagne et du Sud Corse tandis que l'augmentation dépasse les quatre cinquièmes dans le Spelunca-Liamone et l'Alta-Rocca, et les deux tiers dans le Sartenais-Valinco-Taravo et l'Île-Rousse-Balagne, territoires également touristiques. À l'inverse, le nombre de personnes à la recherche d'emploi a augmenté de manière bien plus mesurée (moins de 20 %) dans les communautés de communes de Pasquale Paoli et du Fium'orbu Castellu. Effet de cette crise, le nombre de bénéficiaires des minima sociaux a augmenté en Corse, en particulier pour le revenu de solidarité active (RSA) qui atteignait les 7110 bénéficiaires en décembre 2020, soit 870 bénéficiaires supplémentaires, une augmentation de 14 % sur un an et une croissance près de deux fois plus forte qu'au niveau national (+7,5 %). Cette hausse est plus marquée en Corse du Sud (+20 % contre +10 % en Haute-Corse).

L'étude réalisée permet donc de mettre en évidence cinq profils d'intercommunalités en Corse : les zones touristiques, plus exposées aux conséquences de la pandémie ; celles à orientation agricole marquées par la pauvreté ; celles stabilisées par l'emploi public ; celles rurales et âgées et les espaces résidentiels peu exposés. ■ AN

\* dossier réalisé par Magali Bonnefont, Antonin Bretel, Antoine Luciani (Insee)





## CREATION SOCIETE

N° 01

### L&A HOLDING, Société par Actions Simplifiées

Au capital de 1000 euros  
Siège : Lieu-dit Alzitone - Rt 10  
20240 Ghisonaccia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 14/05/2021 à GHISONACCIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination :** L&A HOLDING  
**Siège :** Lieu-dit Alzitone - Rt 10 - 20240 Ghisonaccia  
**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia  
**Capital :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
**Objet :**

\* La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

\* Toutes prestations de services, conseils, études au profit des sociétés, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres  
**Chaque action donne droit à une voix.** Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

**Présidente :** Laetitia SIEPAIO, demeurant Pietrapola - 20243 Isolaccio Di Fiumorbo  
**Directeur général :** Anthony MASSEI, demeurant Pietrapola - 20243 Isolaccio Di Fiumorbo  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/05/2021, il a été constituée une SAS dénommée :

OTL INVEST

**Siège social :** Maison Rogliano, SCI 2, Hameaux de Pietragione, 20137 Porto-Vecchio  
**Capital :** 1.500 €

**Objet :** Gestion locative, conciergerie, assistance, intendance et diverses prestations de biens immobiliers.

**Président :** M. LUCAS VERNEUIL, 24 rue Pétrarque, 75016 Paris.

**Admissions aux assemblées et droits de vote :** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Clauses d'agrément :** Actions librement cessibles entre associés uniquement.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03

### ALC IMMOBILIER Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros  
Siège social : 14, Rue Pascal Paoli  
20220 l'Île-Rousse

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 01/05/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale :**

ALC IMMOBILIER

**Siège social :** 14, Rue Pascal Paoli, 20220 l'Île-Rousse

**Objet social :** Acquisition et locations de biens immobiliers

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Madame Davia CASANOVA, née le 21 juillet 1995 à Bastia, demeurant 14, Rue Pascal Paoli, 20220 l'Île-Rousse  
**Clauses relatives aux cessions de parts :** Agrément requis dans tous les cas ;  
**Agrément des associés** représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 04

### U PEZZU SCI au capital de 500 euros En cours d'immatriculation

Au RCS de Bastia  
Siège social : 105, Rue de La Poste  
20240 Ghisonaccia

Avis est donné de la constitution de la SCI U PEZZU, au capital de 500 €.

**Siège :** 105, Rue de la Poste, 20240 Ghisonaccia.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

**Objet social :** Sommaire : Acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par location. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés uniquement.

**Gérante :** Marie-Félicia CRISTOFARI, demeurant 105, Rue de la Poste, 20240 Ghisonaccia

**Immatriculation :** Au RCS de Bastia.

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte SSP en date du 02/04/2021, il a été constituée une SCI :

SCI SENTOSA

**Siège social :** Villa Les Rosiers, Acqua Secca, 20166 Pietrosella  
**Capital :** 10.000 €

**Activités principales :** Acquisition, gestion, administration, mise en valeur de terrains et immeubles bâtis et non bâtis - Renovation, location, vente complète ou partielle de tous immeubles - emprunts de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet.

**Durée :** 99 ans

**Gérant :** M. COCCINI Olivier 2, Rue San Lazaro, 20000 Ajaccio  
**Cession de parts sociales :** Libre entre associés, soumise à agrément dans les autres cas.

**Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Coti-Chiavari du 12/05/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination :** PANCRAZI IMMOBILIER  
**Siège :** Casta Del Pozzaccio, 20138 Coti Chiavari

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital :** 10.000 Euros

**Objet :** La création et l'exploitation, sous toutes leurs formes, de tous fonds de commerce de transaction et gestion immobilière ; L'administration de biens. La fourniture de toutes prestations de services liées à ces activités.

Le conseil et l'aide à la décision en matière foncière et immobilière.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Monsieur Antoine Michel Nicolas BICAÏS, demeurant Casta Del Pozzaccio, 20138 Coti-Chiavari

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/05/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

FPA CONCEPT

**Siège social :** Marcasso, 20225 Cateri  
**Capital :** 2.000 €

**Objet :** Travaux de rénovation intérieur et extérieur Petite maçonnerie.

**Président :** M. François SCANU, Marcasso, 20225 Cateri.

**Admissions aux assemblées et droits de vote :** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Clauses d'agrément :** Actions librement cessibles entre associés uniquement.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CANARI en date du 10/05/2021, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** TAMMAT,  
**Siège social :** Hameau de Piazza - 20217 Canari

**Objet :** Secrétariat, rédaction de tous documents et réalisation de tous travaux administratifs ; numérisation, gestion électronique de tous documents ; dématérialisation, collecte et traitement automatisés ; archivage numérique ; achat, vente et location de matériels ou solutions techniques permettant de réduire ou supprimer le papier ; télétransmission et traitement à façon informatique ; Négocier - location, installation de matériels, logiciels informatiques, de bureautique et mobiliers en général ; Réalisation de toutes prestations de services.

Intermédiaire dans toutes activités.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation

**Capital :** 1000 Euros

**Gérance :** Monsieur Thomas LEVIGNE, demeurant 91, Boulevard Jean Baptiste Oudry, Creteil (Val de Marne),

**Immatriculation :** Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 09

### BLOSSOM

#### Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 euros  
Siège social : U Centru - RT 10  
20213 Folelli

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FOLELLI du 10/05/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :** BLOSSOM

**Siège social :** U Centru - Rt 10 - 20213 Folelli

**Objet social :** L'exploitation d'un salon de coiffure mixte, achat et vente de produits se rattachant à la coiffure et à l'entretien du cheveu ainsi que d'accessoires de coiffure, coiffure à domicile à titre accessoire.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1500 euros

**Gérance :** Madame Emmanuelle CAMPANA, demeurant Route d'Anghione - 20213 Castellare Di Casinca, assure la gérance.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 10

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 21/04/2021 reçu par Me Jérôme MARCOU, Officier à MONTBRISON, il a été constituée une SASU dénommée :

BOUCHERIE OLIVIER

**Nom commercial :** BOUCHERIE OLIVIER

**Siège social :** Supermarché Porto Centre Village, Porto, 20150 Ota

**Capital :** 1.000 €

**Objet :** L'exploitation de tout fonds de commerce de boucherie, charcuterie et traiteur

**Président :** M. DOUARD Olivier, Porto, 20150 Ota

**Transmission des actions :** Cessions par l'associé unique libres.

En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux sont libres.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées.

**Chaque action donne droit à une voix.**  
**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 11

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/05/2021, il a été constituée une SAS dénommée :

WELLNESS & BEAUTY'N

**Siège social :** rue Pierre Andreani, Chez Mon Espace, 20137 Porto-Vecchio

**Capital :** 1.000 €

**Objet :** Soins à la personne

**Président :** Mme BENBELKHEIR Naima  
Lieu-dit Padulella, Lotissement les Lièges, 20137 Lecci

**Transmission des actions :** Actions librement cessibles entre associés uniquement.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées.

**Chaque action donne droit à une voix.**  
**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**Etude de Maîtres**  
**Jean-François MATIVET**  
**et François-Mathieu SUZZONI,**

Notaires Associés à Ajaccio (Corse)  
7, Cours Napoléon

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître MATIVET Laurent, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée "Jean-François MATIVET et François-Mathieu SUZZONI", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7 cours Napoléon, le 17 mai 2021 a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : INVESTCAL  
Forme : Société Civile de Gestion de Portefeuille de Valeurs Mobilières

Objet : La propriété et la gestion ainsi que la vente sans pour autant porter atteinte au caractère civil de la société, d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou autres titres détenus en pleine propriété, nue-propriété, usufruit, quasi-usufruit, par voie d'achats, d'échanges, d'apports, de souscriptions, donations.

Siège social : AJACCIO [20090], résidence LES MOULINS BLANCS, Bâtiment B, Rue Nicolas Peraldi.

Durée : 99 années

Capital social : Mille Euros (1000,00 Eur).

Les associés font les apports suivants :

- Monsieur Jean-Louis FAGGIANELLI : la somme de 200,00€ en numéraire,

- Madame Claude FAGGIANELLI : la somme de 200,00€ en numéraire,

- Monsieur Vincent FAGGIANELLI : la somme de 200,00€ en numéraire,

- Madame Caroline FAGGIANELLI : la somme de 200,00€ en numéraire,

- Madame Elisa FAGGIANELLI : la somme de 200,00€ en numéraire,

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérants : Monsieur Jean-Louis FAGGIANELLI et Monsieur Vincent Michel Emile FAGGIANELLI.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.



**LGTA**  
L'économie garantie toute l'année

Profitez des aides à la rénovation énergétique d'EDF AGIR PLUS et de la CDC.

**ISOLEZ VOS COMBLES PERDUS ET VOS PLANCHERS POUR 1 €**

Travaux financés à 100% sous réserve de conditions d'éligibilité\*

VISITE ET DEVIS GRATUIT

Votre conseiller technique  
Joseph LUCCA

06 18 73 09 16  
lgta.direction@hotmail.com

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 02/01/2021, il a été constitué une SARL dénommée :

**JNT PLOMBERIE**

Siège social : Ld Facciata Rossa - Plaine de Peri - 20167 Peri

Capital : 3.000 €

Objet : Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux, entreprise générale de bâtiments, vente et pose de cuisine professionnelle, prestations de services

Gérance : M. TADDEI Jean-Noël, Léonid, Ld Facciata Rossa - Plaine de Peri - 20167 Peri. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATION GERANT**

N° 14

**CHANGEMENT de GERANT**

Aux termes de décisions des associés en date du 1er avril 2021 de la "AS-PRETTO", SCI au capital de 2.000 €, ayant son siège social à Ajaccio - route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 829 514 215, la démission de Monsieur Antony PERRINO des fonctions de gérant a été enregistrée. Les associés ont désigné Monsieur Thomas QUILICI aux fonctions de gérant sans limitation de durée. Les formalités de dépôt seront effectuées au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,  
Thomas QUILICI, gérant.

N° 15

**CHANGEMENT de GERANT**

Aux termes de décisions des associés en date du 23 avril 2021 de la "Société d'Aménagement de la Cruciatu" [SAC], SCI au capital de 2.000 €, ayant son siège social à Ajaccio - route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 790 147 672, la démission de Monsieur Antony PERRINO des fonctions de gérant a été enregistrée. Les associés ont désigné Monsieur Thomas QUILICI aux fonctions de gérant sans limitation de durée. Les formalités de dépôt seront effectuées au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,  
Thomas QUILICI, gérant.

N° 16

**CHANGEMENT de GERANT**

Aux termes de décisions des associés en date du 1er avril 2021 de la "SCI DU PORT", SCI au capital de 2.000 €, ayant son siège social à Ajaccio - route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 797 639 150, la démission de Monsieur Antony PERRINO des fonctions de gérant a été enregistrée. Les associés ont désigné Monsieur Thomas QUILICI aux fonctions de gérant sans limitation de durée. Les formalités de dépôt seront effectuées au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,  
Thomas QUILICI, gérant.

N° 17

**CHANGEMENT de GERANT**

Aux termes de décisions des associés en date du 23 avril 2021 de la société "MONTE LEONE", SARL au capital de 2.000 €, ayant son siège social à Ajaccio - route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 533 857 546, la démission de Monsieur Antony PERRINO des fonctions de gérant a été enregistrée. Les associés ont désigné Monsieur Thomas QUILICI aux fonctions de gérant sans limitation de durée. Les formalités de dépôt seront effectuées au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,  
Thomas QUILICI, gérant.

**CHANGEMENT de GERANT**

Aux termes de décisions des associés en date du 1er avril 2021 de la société "GENOVESE", SCI au capital de 2.000 €, ayant son siège social à Ajaccio - route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 821.146.123, la démission de Monsieur Antony PERRINO des fonctions de gérant a été enregistrée. Les associés ont désigné Monsieur Thomas QUILICI aux fonctions de gérant sans limitation de durée. Les formalités de dépôt seront effectuées au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,  
Thomas QUILICI, gérant.

N° 19

**CHANGEMENT de GERANT**

Aux termes de décisions des associés en date du 23 avril 2021 de la société "BOULEVARD MAILLOT", SCI au capital de 2.000 €, ayant son siège social à Ajaccio - route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 807 943 253, la démission de Monsieur Antony PERRINO des fonctions de gérant a été enregistrée. Les associés ont désigné Monsieur Thomas QUILICI aux fonctions de gérant sans limitation de durée. Les formalités de dépôt seront effectuées au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,  
Thomas QUILICI, gérant.

N° 20

**RESTAURANT LE MOULIN**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.200,00 euros  
Siège Social : Lieu-dit Porto  
20150 Ota - RCS Ajaccio 529 854 457

Aux termes d'une délibération en date du 29.04.2021, l'Assemblée Générale des associés a nommé :  
- Monsieur Pierre MARANELLI, demeurant Ota [20150], Le Moulin, Route d'Evisa, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Madame Sabrina, Edith, Madeleine MAUDUIT (veuve MARANELLI), démissionnaire.

Pour avis, La Gérance.

**TRANSFERT SIEGE SOCIAL**

N° 21

**JMT HOLDING**

Société par Actions Simplifiée  
Unipersonnelle  
Au capital de 550.000,00 euros  
Siège social : Domaine du Frassu  
Immeuble Ornano  
20166 Grosseto-Prugna  
B 882 722 192 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires des associés en date du 1er Février 2021, la résolution suivante a été adoptée :  
Le siège social a été transféré à l'adresse suivante :  
La Trova - Lot Spurtone - 20167 Alata.  
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

**MARE E MONTI**

Société en Nom Collectif  
Au capital de 60.000 €  
Siège social :  
34, avenue des Champs-Élysées  
75008 Paris - 894 816 677 R.C.S. Paris

Aux termes de décisions en date du 4 mai 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social du 34 avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris au Lieu-dit Casamozza - 20230 Poggio-Mezzana.

Gérants associés :  
Schäfer Katharina Franziska et Vogt Jörg demeurant 54 Yorckstraße - 44789 Bochum - ALLEMAGNE.  
La société sera radiée du RCS de Paris et immatriculée au RCS de Bastia.

N° 23

**ALEX 2A**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2.000,00 euros  
Siège social : 4, Cours Grandval  
20000 Ajaccio  
821 490 463 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 11.05.2021, l'associé unique a décidé :  
- de transférer le siège social du 4 Cours Grandval, 20000 Ajaccio au Parc Berthault, Rue des Cactus, Immeuble Les cactus, Bâtiment A 20000 Ajaccio à compter du 11.05.2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

**MODIFICATIONS STATUTAIRES**

N° 24

**2P73**

Société par Actions Simplifiée  
En cours de transformation  
En Société Civile  
Au capital de 5.777.000 Euros  
Siège social : Le Ricanto  
20090 Ajaccio  
RCS Ajaccio 882 452 337

Suivant délibération en date du 17/05/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en Société Civile à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5.777.000 euros, divisé en 1000 parts sociales de 5.777 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :  
Président : M. Jean-Philippe DE PERETTI, demeurant Domaine de Barbicaja, 20000 Ajaccio

Sous sa nouvelle forme de société civile, la Société est gérée par :

Gérant : M. Jean-Philippe DE PERETTI, demeurant Domaine de Barbicaja, 20000 Ajaccio

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

**ROCADE DISTRIBUTION**

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 320.000 euros  
 Siège social : Route d'Alata  
 La Rocade - Boulevard Abbe Recco  
 20090 Ajaccio  
 RCS Ajaccio : 439 357 641

Lors de l'Assemblée Générale Mixte en date du 25.09.2020, il a été pris acte de la nomination de la société KALLISTE AUDIT & CONSEILS, société par actions simplifiée, dont le siège se situe à LATTES (34970), 4, Allée du Levant - Bureaux Elytis, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 840 394 696, en tant que Commissaire aux comptes titulaire de la société, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, le Président.

**U POGGIO**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 7.622,45 €  
 Siège social : Ldt Ambracatojo  
 20138 Coti-Chiavari  
 331 733 733 R.C.S. Ajaccio

Par décisions unanimes des associés du 05 mai 2021, la société a décidé de modifier son exercice social au 31 mars 2022. Elle a constaté la cession de l'ensemble de ses parts et décidé de refondre ses statuts. A décidé d'augmenter son capital à la somme de 8.000€. M. Lucien LACOMBE, gérant démissionnaire a été remplacé par :

- M. Christophe MOZZICONACCI, 17 Boulevard Madame Mère, 20000 AJACCIO, et M. Mathieu Aimé Emile FAUCHER, Chemin du Fort, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna. RCS Ajaccio.

**OPIUM**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 7622.45 €  
 Siège social : 6, Rue des Trois Marie  
 20000 Ajaccio  
 344 845 292 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2021, l'objet social de la société a été étendu et modifié comme suit, à compter du 11/05/2021 :

\* Ancienne mention :

La société a pour objet La vente d'objet d'Art et d'Importation, d'Antiquité et de Brocante. Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commande, de souscription, d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de donation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Suite à l'assemblée générale en date du 01/07/2010, l'objet social est désormais rédigé de la manière suivante : La vente d'objet d'Art et d'importation, d'Antiquité et de Brocante. La vente de vêtements, prêt-à-porter et accessoires

\* Nouvelle mention :

« Article 2 - Objet social

Modifié suite à l'Assemblée Générale en date du 11 mai 2021 La société a pour objet :

- La vente d'objet d'Art et d'importation, d'Antiquité et de Brocante,
- La vente de vêtements, prêt-à-porter et accessoires,
- La vente de bijoux fantaisie ou précieux,
- L'importation d'ouvrages en métaux précieux.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commande, de souscription, d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de donation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social. »

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

**CHANGEMENT de GERANT Et de SIEGE SOCIAL**

Aux termes de résolutions des associés en date du 05 mai 2021 de la Société "PARIDEV", Société Civile au capital de 1.800 €, ayant son siège social à MERIGNAC (33700) 83 avenue J.F. Kennedy, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 805 105 178, il a été décidé de :

- La démission de Monsieur PERRINO des fonctions de gérant a été acceptée.

- Les associés ont désigné Monsieur François PERRINO aux fonctions de gérant sans limitation de durée.

- Le siège social de la société est transféré de l'adresse du 83 avenue J.F. Kennedy - 33700 MERIGNAC, du ressort du Greffe du Tribunal de Bordeaux, à l'adresse de : Résidence Parc Impérial - Le Trianon, route des Cèdres - 20000 AJACCIO, du ressort du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Les formalités de dépôt seront effectuées aux greffes des tribunaux de commerce de Bordeaux et d'Ajaccio.

Pour avis et mention, François PERRINO, gérant.

**MODIFICATION CAPITAL SOCIAL****AVIS DE REDUCTION DU CAPITAL**

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 Avril 2021, la collectivité des associés de la SCM "CABINET D'INFIRMIERS DU PÔLE DE PORTICCIO", dont le siège social est situé Pôle d'activité de Porticcio, n°14, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro SIREN 828 475 533, a décidé de procéder à la réduction du capital de la société par annulation de mille (1000) parts sociales appartenant à deux associés, afin de le porter de 9500€ à 8500€.

En conséquence de cette décision, il est procédé à la modification suivante de l'article 7 des statuts :

" Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à HUIT MILLE CINQ CENT EUROS (8500 euros). Il est divisé en 8500 parts de 1 euros chacune, lesquelles sont attribuées comme suit :

- à Madame Caroline, Daniele, Annie ANDREUCCI-GOBILLOT, cinq cents parts sociales, ci 500 parts
- à Madame DOUTRELUINGNE Angélique, Martine, Christine, cinq cents parts sociales, ci 500 parts

suite à la cession de parts effectuée par Mme POTET Sophie épouse ASSOUR en date du 21/07/2020.

- à Madame Nathalie BELLANGER, cinq cents parts sociales, ci 500 parts
- à Madame Candice CHARRIN, cinq cents parts sociales, ci 500 parts
- à Madame Celine, Jacqueline CHEVALIER, cinq cents parts sociales, ci 500 parts
- à Madame Isabelle, Monique DE MORO, cinq cents parts sociales, ci 500 parts
- à Madame VEILLARD Carine épouse COUSIN, cinq cents parts sociales, ci 500 parts

suite à la cession de parts effectuée par Mme FLAMANT Mélodie en date du 15/11/2018.

- à Madame Karin Yolande, Lina GARCIA, cinq cents parts sociales, ci 500 parts
- à Madame HUOT Sarah, Andrée, cinq cents parts sociales, ci 500 parts

suite à la cession de parts effectuée par Mr GAUDY Christophe en date du 15/11/2018.

- à Madame Nadine, Josette, Emilienne GERVAIS, cinq cents parts sociales, ci 500 parts
- à Madame Finka HODNIK, cinq cents parts sociales, ci 500 parts

- à Madame Laurette MASSEI-LIMIDO, cinq cents parts sociales, ci 500 parts
- à Madame BOURGEOIS Charlene, Margaux, cinq cents parts sociales, ci 500 parts

suite à la cession de parts effectuée par Mme CARLOTTI Estelle en date du 22/07/2020.

- à Madame JUST Stéphanie épouse MECENERO, cinq cents parts sociales, ci 500 parts

suite à la cession de parts effectuée par Mme MORIN Marie-Claude en date du 1/12/2019.

- à Madame Elisa RODRIGUES de AMORIM, cinq cents parts sociales, ci 500 parts

- à Madame Christel, Valérie SOLIVERES, cinq cents parts sociales, ci 500 parts
- à Monsieur Benoit, Jean-Marie TANGUY, cinq cents parts sociales, ci 500 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 8500 parts sociales."

Le reste de l'article est inchangé.

Pour avis, La Gérante.

**HOLDING IMMOBILIARI**

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 2000 euros  
 Porté à 2.002000 euros  
 Siège social : Lieu-Dit Pielza  
 20240 Solaro-894 763 119 RCS Bastia

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/05/2021 que le capital social a été augmenté de 2.000.000 euros par voie d'apport de droits sociaux. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à Deux mille (2000 euros).

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Deux millions deux mille euros (2.002000 euros).

Pour avis, Le Président.

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour  
 Spécialiste en droit fiscal  
 et droit douanier  
 32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
 Tel : 04.95.37.64.79  
 Fax : 04.95.38.54.71

Suivant décision du 17 mai 2021, les associés de la société « ALEMAGE », SARL au capital de 2.568.000 euros, dont le siège est l'Ospédale, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 493 277 529], ont décidé, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers sociaux, une réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant de 1.500.000 € pour le ramener de 2.568.000 € à 1.068.000 €. Cette réduction de capital a lieu par voie de réduction du nombre de parts, soit 150.000 parts de 10 € chacune, pour annulation et remboursement d'apports. Les articles 6, 7 et 8 des statuts seront modifiés en conséquence. Le dépôt au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio ouvrant droit au délai d'opposition des créanciers interviendra à l'issue de la présente intervention.

Pour avis,

**ARIA MARINA**

Société Civile Immobilière  
 de Construction Vente  
 Au capital de 1524.49 €  
 Siège social :  
 2, Boulevard Madame Mère - BP 813  
 20192 Ajaccio Cedex 4  
 351 534 722 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2021, il résulte que le capital social a été diminué d'une somme de trois cent quatre-vingt-un euros [381] pour être porté de 1524.49 euros à 1143.49 euros, par voie de rachat de 25 parts sociales, appartenant à Monsieur Gérard Antoine Marius ANDREANI. Cette diminution est réalisée par diminution de la valeur nominale des cent (100) parts sociales, de quinze virgule vingt-quatre euros (15.24) à onze virgule quarante-trois (11.43) euros l'une.

Il a été rajouté à la fin de l'article 6 des statuts la mention suivante :

« Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 mars 2021, le capital social a été réduit de 381 euros pour être ramené à 1143.49 euros, par rachat et annulation de 25 parts sociales. »

L'article 7 des statuts a été modifié comme suit :

« Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Suite à l'Assemblée Générale du 29 mars 2021.

Le capital social est fixé à la somme de Mille Cent Quarante-Trois Euros et Quarante-Neuf Centimes (1143.49€).

Il est divisé en cent (100) parts sociales de onze euros et quarante-trois centimes (11.43€), numérotées de 1 à 100, attribuées à

- La société MIP, à concurrence de cent parts en pleine propriété, ci 100 parts, numérotées de 1 à 100,

Total égal au nombre de parts composant le capital social. » Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

**CORSICA EXCLUSIVE**

SAS au capital de 15000 euros

Siège social :

16, Boulevard Pascal Rossini

Résidence la Closerie Saint François

20000 Ajaccio

814 065 173 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 7 mai 2021,

Le capital social a été augmenté de 5000 euros pour être porté à 20000 euros par incorporation de réserves.

L'article «Capital social» des statuts a été modifié en conséquence.

\* Ancienne mention :

Capital : 15000 euros

\* Nouvelle mention :

Capital : 20000 euros

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

**LOCATION GERANCE  
FIN DE GERANCE**

N° 34

**AECN**

UNION RECHERCHES COMPTABLES

3 Boulevard de la République

**LOCATION - GÉRANCE**

Suivant acte sous seing privé à OLMETO en date du 20/03/2021,

La SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION TOURISTIQUE D'ABBARTELLO SARL.

Ont confié à titre de location-gérance :

A la SAS MOANAV, SAS au capital de 1000 euros, dont le siège est situé : immeuble le COLIBRI, Bât. A, Ficabruna, 20620 BIGUGLIA, immatriculée 884 276 619 au RCS de BASTIA. L'exploitation d'un fonds de commerce d'Alimentation Générale exploité à ABBARTELLO, 20213 OLMETO, pour lequel le bailleur est inscrit au RCS AJACCIO sous le numéro 388 696 148, Pour une durée de 7 mois à compter du 01/04/2021 pour expirer le 30/10/2021.

La société gérante exploitera ledit fonds à ses risques et périls sous son entière responsabilité. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds seront achetées et payées par la société gérante qui devra également acquitter toutes sommes dues à raison de cette exploitation, le tout de manière que le bailleur ne puisse être recherché ni inquiété à ce sujet.

Pour unique Insertion,

N° 35

**LOCATION-GÉRANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05 février 2019, la société dénommée « U LIVANTI », société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, ayant son siège social à PORTO-VECCHIO [20137] Trinité, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 385 102 884, représentée aux présentes par son gérant, Monsieur Dominique LEANDRI à confié à la société dénommée « GLOBE TROTTER PORTO VECCHIO », société par actions simplifiée à associé unique au capital de 500,00 euros, ayant son siège social à PORTO-VECCHIO [20137] Quartier Renajola, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 850 409 475, représentée aux présentes par son gérant, Monsieur Jorge Miguel EUSEBIO NUNES, l'exploitation à titre de location-gérance un fonds de commerce d'alimentation

de détail, grande restauration saisonnière situé à Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO et identifié à l'Institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro 385 102 884, pour une durée de [4] mois soit jusqu'au 30 septembre 2019.

Ledit contrat a fait l'objet d'une publication au sein du journal dénommée «Le Journal de la Corse» en date du 26 avril 2019, numéro 11156.

Par avenant en date du 30 septembre 2019, enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio le 19.04.2021 dossier 2021 00015310 référence 2A04P31 2021 A 00474.

Le contrat de location-gérance a été renouvelé jusqu'au 30 septembre 2021. Pour l'exécution, les parties ont fait élection de domicile à PORTO-VECCHIO [20137] Trinité.

Pour unique avis signé par,

M. Jorge Miguel EUSEBIO NUNES, représentant légal de la société GLOBE TROTTER PORTO-VECCHIO,

Le locataire-gérant.



**DEPOSEZ  
vos annonces :**  
**al-informateurcorse@orange.fr**

N° 36

**FIN DE LOCATION  
GÉRANCE**

La location-gérance consentie par la société dénommée SARL DO.LO.RE.AL, dont le siège est fixé Chez Mme REYNAUD, Plaine du Taravo - 20140 SERRA DI FERRO, immatriculée au RCS AJACCIO 793 583 782, représentée par M. Alexandre REYNAUD, gérant, à la Société dénommée SARL L'ESPACE, dont le siège est Restaurant L'ESPACE, Porto Pollo - 20140 SERRA DI FERRO, immatriculée au RCS AJACCIO 792 449 332, représentée par M. Antoine BARDINI, Gérant, suivant acte sous seing privé en date à Porto Pollo du 03/03/2013 enregistré aux impôts d'Ajaccio le 13/03/2013. Du fonds de commerce de « Débit de boissons, snack, Restaurant », situé à Porto Pollo, 20140 Serra Di Ferro, A pris fin le 02/06/2020 suivant jugement du tribunal de commerce d'Ajaccio du 06/06/2020, faisant part de la liquidation judiciaire de la société L'ESPACE, locataire-gérante.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile à Porto Pollo, 20140 Serra Di Ferro.

Pour avis,

**DISSOLUTION  
LIQUIDATION**

N° 37

**SCI DE LA LISCIA**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000,00€

Siège social :

Chez Monsieur Antoine SANTUCCI

Résidence Binda - Bâtiment A1

Rue Nicolas Péraldi - 20090 Ajaccio

Immatriculée au RCS d'Ajaccio

Sous le numéro 853320125

Par assemblée générale extraordinaire du 25 /04/2021, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Antoine SANTUCCI demeurant à Résidence Binda, Bâtiment A1, Rue Nicolas Péraldi, 20090 AJACCIO pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation, et ce, à compter du 25 /04/2021. Radiation au RCS d'Ajaccio.

**Olivier PELLEGRINI**

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga

Bât. A2 - 20200 Bastia

Tél : 04.95.32.05.85

Fax : 04.95.32.13.35

e-mail : [pellegrini.olivier@wanadoo.fr](mailto:pellegrini.olivier@wanadoo.fr)**L'ALTEZZA**

Société par Actions Simplifiée

En liquidation au capital de 1000 euros

Siège social : Rue Fornellu

20217 St-Florent

Siège de liquidation :

Rue Fornellu, 20217 St-Florent

828 817 726 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 22 avril 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 22/04/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Jessica Elisabeth Geneviève VIGNOLI, demeurant Lot.Fromantica - villa Bella Vista - 20217 - Saint-Florent, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Rue Fornellu, 20217 St-Florent. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 39

**CALCOSALTO**

SAS au capital de 300 €

Siège : Lieu-dit Chiesa-Route Nationale

Village - 20164 Cargiaca

885028084 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'AGO du 11.05.2021 il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur DE ROCCA SERRA Dimitri, lieu-dit Chiesa, 20164 CARGIACA, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 11.05.2021. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 40

**MGN**

SARL au capital de 4.000 €

Siège : Immeuble Quatrina II

7, Impasse Quatrina, 20110 Propriano

819338187 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGO du 30/11/2018, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. MARRAS Paolo 7, Impasse, Immeuble Quatrina II, 20110 Propriano, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 30/11/2018. Radiation au RCS d'Ajaccio.

**STEMAG**

Société Civile à Associé Unique

Au capital de 1.400,00 euros

Siège Social : Maison près de l'Aqueduc

20167 Mezzavia

RCS Ajaccio 750240772

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 17 mai 2021.

L'associée unique personne morale de la société civile immobilière dénommée STEMAG a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite société avec date fiscale rétroactive au 1er janvier 2021. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société civile dénommée STEMAG au profit de la société dénommée PHILMAG, associée unique personne morale de la société dénommée STEMAG, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret numéro 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société dénommée STEMAG peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 42

**SCI CAMPICCIOLI**

SCI au capital de 500.000 €

Siège : Villa Cambell

17, Cours du Général Leclerc

20000 Ajaccio

852 511 724 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 11/05/2021, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Mme BESSI FRANCOISE, Villa Cambell, 17 Cours du Général Leclerc, 20000 Ajaccio, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 12/05/2021. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 43

**GAUCHET**

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation au capital de 1000 euros

Siège social : 6, Rue Favalelli

Bastia - 20200 Bastia

791 149 172 RCS

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**- L'assemblée générale par une décision en date du 14 mai 2021, après avoir entendu le rapport de Monsieur RENE GAUCHET, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.  
- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 44

**CABINET RETALI & ASSOCIES**

Avocats Associés à la Cour - 39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.34.92.10 - Site : [cabinet-retali.fr](http://cabinet-retali.fr)

**VENTE SUR LICITATION AUX ENCHERES PUBLIQUES**

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

**AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA**

Le JEUDI 1ER JUILLET 2021 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

**SUR LA COMMUNE DE SANTO PIETRO DI TENDA (HAUTE-CORSE) :**

Une parcelle de terre au lieudit « Corso » figurant au cadastre rénové SECTION I N°113 pour une contenance de 1a 78ca sur laquelle est édifée une maison d'habitation en pierre du pays au centre du village d'une superficie habitable de 167,74 m2 élevée d'un rez-de-chaussée et deux étages comprenant au RDC : quatre pièces non aménagées ; au 1er étage : deux chambres- une salle de bains avec WC - un salon - un balcon ; au 2ème étage : deux chambres, une cuisine et une salle à manger.

**LOT UNIQUE**

MISE A PRIX : 350.000,00 €

Avec possibilités de trois baisses de mise à prix de 10% chacune de la mise à prix initiale, immédiatement ou après de nouvelles publicités au choix du poursuivant  
Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le 15/06/2021 de 11h30 à 12h30 par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : [cabinet-retali.com](http://cabinet-retali.com)

N° 45

**MAIRIE DE GALERIA****AVIS D'APPEL A CONCURRENCE**

Restauration du chemin communal - de la Plage au Village (partie haute)

**Pouvoir adjudicateur :**

Nom, adresses et point(s) de contact : MAIRIE DE GALERIA - Village - 20245 GALERIA - Tel : 04.95.62.00.09 - Email : [galeria.mairie@wanadoo.fr](mailto:galeria.mairie@wanadoo.fr)

Conditions de retrait du dossier de consultation : Retrait du dossier de candidature sur le profil acheteur : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com)

Conditions de remise des candidatures ou des offres : Dépôt obligatoire des offres sous format électronique : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com)

Intitulé : Restauration du chemin communal - de la plage au village (partie haute).  
Description succincte du marché : La restauration de la partie haute du chemin communal menant de la plage au village, au cœur du village de Galeria.

Le projet vise à restaurer ponctuellement le chemin communal : murets, couronnements, emmarchements, sols en calade traditionnelle, en pierre locale.

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte.  
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation).

Date limite de réception des offres : Lundi 28 juin 2021 à 19h00.  
Date d'envoi du présent avis : Mardi 18 mai 2021.

N° 46

**AVIS D'INFORMATION****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval  
BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1  
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Conception, réalisation et livraison d'une scénographie d'exposition et prestations d'impression pour l'exposition "Pasquale Paoli, un mythe fondateur" - Musée de Merusaglia [Relance]

Numéro de référence : 2021-8DP-0154

Date limite de remise des offres : 03/06/21 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/05/21.

N° 47

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

**COMMUNE DE LURI****CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 MAI 2021****DELIBERATIONS N° 2021/05/129**

OBJET : INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

Date de convocation : 03 mai 2021

Date d'affichage : 03 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 2

Pouvoirs : 1

Votants : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

L'an deux mil vingt et un, le 07 mai, le Conseil municipal, légalement convoqué le 03 mai 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Laure SANTUCCI, Maire de la Commune.

Etaient présents : Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel FANTOZZI, Jean Alfred GIULIANI, Ghjuvan Matteu SUSINI, Pascale LUCIANI, Gabrielle CACCIARI, Dominique CERVONI, Marianne DOMINICI, Maurice FORMALI, Anthony GRAVINI, Sandra VITALI, David TAVELLA

Avait donné procuration : Pierre PALMIERI à Gabrielle CACCIARI

Absents : Antoine CERVONI, Michel TOMEI

Secrétaire de séance : Marianne DOMINICI

Madame le Maire expose au Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-24 et L.2122-22 15°,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213 et suivants, L.300-1, R.211-1 et suivants,

Vu la délibération n°2021/04/109 du Conseil municipal en date du 09 avril 2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Luri,

Considérant que l'adoption du P.L.U nécessite l'instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Luri,

Considérant que l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme au terme duquel le droit de préemption urbain peut être institué sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales, à son article L.2122-22 15°, confère la possibilité au Conseil municipal de donner délégation à Madame le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain,

Considérant qu'il convient de donner une telle délégation et de permettre au Maire d'exercer le droit de préemption urbain sur les périmètres délimités par le Conseil municipal,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Instaure le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et d'urbanisation future délimitées par le P.L.U de Luri telles qu'énumérées ci-dessous : Zones UA, UB, UC, UP et AU.

Le champ d'application du D.P.U de la Commune de Luri est identifié à l'aide d'un plan annexé à la présente délibération.

Donne délégation à Madame le Maire pour exercer en tant que besoin le droit de préemption urbain,

Précise que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en Mairie et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département,

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois sur les lieux habituels d'affichage.

Fait et délibéré à Luri, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire, Anne Laure SANTUCCI.

N° 48

**AVIS D'INFORMATION****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité de Corse  
22 Cours Grandval - BP 215  
20187 AIACCIU CEDEX 1.  
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)

<mailto:> [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)

- Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Fourniture et livraison de produits insecticides pour la Direction de la Sécurité Sanitaire, Service de Lutte Anti Vectorielle et contre les Bio Agresseurs Cismonte [2B] et Pumonte [2A]

Numéro de référence : 2021-9DMA-0132

Date limite de remise des offres : Lundi 21 juin 2021 à 16 heures

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18.05.2021

**SCP MORELLI-MAUREL & Associés**

7, Rue Maréchal Ornano - 20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : [contact@corsicalex-avocats.com](mailto:contact@corsicalex-avocats.com)**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSSEUR,  
AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO, SIS 4 BOULEVARD MASSERIA, LE :**MERCREDI 16 JUIN 2021 à 8H30**Département de la Corse du Sud, commune de BONIFACIO,  
Les parcelles cadastrées C 368 (31a 26ca), C 369 (14a 03ca) et C 398 (1ha 56a 21ca), et toutes constructions y édifiées.

Mise à prix : 800.000 Euros

Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire. [Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huisier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli-Maurel & Associés", pour consultation].  
ETANT NOTAMMENT PRÉCISE :

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Maréchal Ornano à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

Site internet : <http://www.encheresjudiciaires.com>Fait et rédigé à AJACCIO, le 2 mai 2021,  
Pour extrait. [201100606s2].**DERNIERES  
MINUTES**

N° 50

**AVIS RECTIFICATIF**

Rectificatif de l'annonce parue le 16/04/2021 - Cession de Patientèle entre Ange-Matthieu MARTELLI et la SELARL CABINET DENTAIRE A MURZA. Les oppositions seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, Terrasses Uccini, bat B, appt 207, étage 2, route royale, 20600 Bastia.

N° 51

**LA TRATTORIA DA SAM**

SAS au capital de 1000 euros

Siège social : Route de Bonifacio

20137 Porto-Vecchio

888 021 128 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 06/05/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,  
Le Président.**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AFA du 11/05/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : BIO CORSE NATURE

Siège : Lieu-dit Farone - Zone Industrielle de Baleone - R.N. 194 - 20167 Afa

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 2000 euros

Objet : La distribution et l'installation de produits insecticides naturels

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : La société L2M MUFRAGGI INVESTISSEMENTS, S.C au capital de 858.031 euros, dont le siège social est Lieu dit Farone, Zone Industrielle de Baléone, RN 194, 20167 AFA, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 821 860 848 représentée par son gérant, M. Sébastien MUFRAGGI,

Directeur général : M. Pierre, Ange CUT-TOLI demeurant 14, Avenue Antoine Serafini, 20000 Ajaccio

La Société sera immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Présidente.

N° 53

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce parue dans le journal n°6873 du 14 mai 2021 et relatif à la location-gérance de la SAS MUTUEL (n°66).

\* Il fallait lire :

L'exploitation de la location-gérance : La branche d'activité " alimentation et bazar " du fonds de commerce village de vacances sis exploité à la Chiappa - 20137 Porto-Vecchio.

Le reste sans changement.

**LOCATION GERANCE**

Suivant acte S.S.P. en date à Bonifacio, du 15 mai 2021,

La Société (SARL) SAN BARTOLOMEO, demeurant (ou sise) 16 rue Doria à BONIFACIO [20169].

A donné en location gérance :

À Monsieur Nicolas DI MEGLIO, né le 22.02.1998 à Porto-Vecchio, de nationalité française, demeurant 9 rue du palais à Bonifacio [20169].

Un fonds de commerce de « vente de produits de boulangerie, pâtisserie ».

À l'enseigne « San Bartolu », sise et exploité au 17 rue Doria à Bonifacio [20169].

Pour une durée ferme et déterminée de 3 ans à compter du 15 mai 2021 .

N° 55

**LABO MARECHAL**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : route de Calvi

Les Logis de l'Aqueduc

Bâtiment A, 20167 Mezzavia

824 814 123 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 04/05/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

N° 56

**DÉSIGNATION  
MANDATAIRE JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 11 mai 2021 n° RG 21/00199, n° de minute 21/117, le Tribunal Judiciaire d'Ajaccio a désigné Monsieur Didier-Georges GAUTIER-FABIANI domicilié Colline du Ranuchjetu - A Trova - 20167 Alata pour administrer la succession de Monsieur Antoine LOFREDI né le 4 mars 1875 et décédé à Ajaccio le 9 Août 1944, pour une durée de 24 mois.

**LE SAVIEZ-VOUS ?****Avec actulégales.fr, vous  
retrouvez toutes les  
annonces légales  
entreprises parues dans la  
presse habilitée depuis le  
1er janvier 2010**

Actulégales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  Infolégale

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 11/05/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

U Corsu [SAS]

Domaine de Chebia - 20221 Cervione  
 Activité : Régie Publicitaire, Annuaire  
 RCS Bastia : B 418 559 712, 98 B 103  
 Date de cessation des paiements : 04/05/2021

Liquidateur :

**SELARL ETUDE BALINCOURT**  
 [Me Frédéric TORELLI  
 et Me Guillaume LARCENA]  
 1, rue Salvatore Viale  
 Immeuble U Palazzu  
 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,  
 La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
 Greffier.

N° 58

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 11/05/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Aparicio Véronique Andrée  
 "MJTEA" - RN 198  
 Espace Pasqualini  
 20230 San Giuliano

Activité : Salon de coiffure mixte  
 RM : N°438 671 695, 186 09 2B

Liquidateur :

**SELARL ETUDE BALINCOURT**  
 [Me Frédéric TORELLI  
 et Me Guillaume LARCENA]  
 1, rue Salvatore Viale  
 Immeuble U Palazzu  
 20200 Bastia

Pour extrait,  
 La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
 Greffier.

N° 59

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 11/05/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Société à Responsabilité Limitée  
 "Sol e Mare" [SARL]  
 Plage de San Damiano  
 20220 Algajola

Activité : Complexe hôtelier  
 RCS Bastia : B 338 714 207, 2005 B 240  
 Date de cessation des paiements : 10/03/2021

Mandataire Judiciaire :

**SELARL ETUDE BALINCOURT**  
 [Me Frédéric TORELLI  
 et Me Guillaume LARCENA]  
 1, rue Salvatore Viale  
 Immeuble U Palazzu  
 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,  
 La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
 Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 11/05/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Papèterie Papazian [SAS]

Lupino

Résidence Saint Michel  
 20600 Bastia

Activité : Papèterie, fournisseur de bureau et matériels scolaires  
 RCS Bastia : B 832 962 336, 2017 B 758  
 Date de cessation des paiements : 01/04/2021

Liquidateur :

**SELARL ETUDE BALINCOURT**  
 [Me Frédéric TORELLI  
 et Me Guillaume LARCENA]  
 1, rue Salvatore Viale  
 Immeuble U Palazzu  
 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,  
 La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
 Greffier.

N° 61

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA**

Chambre  
 des Redressements Judiciaires  
 Loi de Sauvegarde  
 Décret du 28/12/2005

N° RG : 14-751

**EXTRAIT**

Par jugement du 10 mai 2021, le Tribunal prononce la Résolution sur Plan de Redressement et prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Association La Sittelle représentée par son Président M. Bustori  
 ayant son siège social  
 E Caselle - Bât G  
 Miomo - 20200 San Martino di Lota  
 Forme : Association La Sittelle  
 Juge Commissaire : Monsieur F. ALBA-REDE, Juge Commissaire Titulaire et Mme LANFRANCHI OTTO BRUC, Juge Commissaire Suppléant  
 Mandataire Judiciaire :

**SELARL BRMJ**  
 Ld Canale - 20600 Furiani

Pour extrait : Le Greffier.

N° 62

**SPES MARIS**

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 100 euros  
 Siège social : 1, Allée des Plages  
 les Hauts de la Résidence du Golfe  
 Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna  
 845 364 207 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2020, l'associé unique, stant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,  
 Le Président.

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA**

Chambre  
 des Redressements Judiciaires  
 Loi de Sauvegarde  
 Décret du 28/12/2005

N° RG : 19-138

**EXTRAIT**

Par jugement du 10 mai 2021, le Tribunal prononce l'Impécuniosité de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Luc Bordin, ayant son siège social  
 L.D Pantane - 20239 Rutali

Pour extrait : Le Greffier.

N° 64

**DÉSIGNATION MANDATAIRE JUDICIAIRE**

Par ordonnance du 22 Avril 2021 de Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio, Monsieur Didier-Georges GAUTIER-FABIANI domicilié Colline du Ranuchjetu - A Trova - 20167 Alata a été désigné mandataire de la succession Toussaint Paul FONDACCI décédé le 24 janvier 2014 à Porto-Vecchio pour une durée de 12 mois en remplacement de Madame Christine CIANELLI précédemment désigné par jugement du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio rendu en date du 23 mars 2021, RG 21/0010, minute n°21/91.

N° 65

**AVIS RECTIFICATIF DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PORTO-VECCHIO [20137] du 21.04.2021, et d'une publication dans le Journal d'Annonces Légales L'informateur Corse Nouvelle le 30.04.2021, N°6871 il a été paru les caractéristiques de la société dénommée LA COMPAGNIE DES CHAUFFEURS ;  
 Cependant au lieu de lire :  
 Objet : Transport de voyageurs par taxi.  
 Il convenait de lire :  
 Objet : Exploitant de voiture de tourisme avec chauffeur (VTC).

Pour Avis Correctif, Le Président.

N° 66

**ARSILLONE**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 2000.00 €  
 Siège social :  
 Zone Industrielle de Furiani  
 20600 Bastia  
 517 815 577 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2021 :  
 Les mandats de Madame Véronique ALBERTINI, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Gérard CASE-VECCHIA, commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration et la société n'étant plus tenue d'avoir des commissaires aux comptes, l'assemblée générale décide de ne pas les renouveler dans leurs fonctions.  
 Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
 La Gérance.

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA**

Chambre  
 des Redressements Judiciaires  
 Loi de Sauvegarde  
 Décret du 28/12/2005

N° RG : 14-917

**EXTRAIT**

Par jugement du 10 mai 2021, le Tribunal prononce la Clôture pour Insuffisance d'Actifs de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Francis Vieles, ayant son siège social  
 Aghione, 20270 Aghione

Pour extrait : Le Greffier.

N° 68

**ADDITIF**

Dans l'annonce légale n°18, parue dans ICN - N°6873 du 14/05/2021, relative à la Société SPB Investissements.

\* Il y a lieu d'ajouter :

Directeur général : Madame Alexandra BAR, demeurant au Lieu-dit route de Cardo, Chemin de Levaca, Résidence Lisa Maria à BASTIA [20200].  
 Le reste sans changement.

N° 69

**OLIVIER BLEU PATRIMOINE**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 7.500,00 euros  
 Siège social :  
 9, Avenue Maréchal Sebastiani  
 20200 Bastia  
 522 012 319 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01.02.2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée OLIVIER BLEU PATRIMOINE a décidé de transférer le siège social du 9, Avenue Maréchal Sebastiani, 20200 BASTIA au Centre commercial Lido Marana, Route du stade, 20600 FURIANI, et ce à compter du 1er février 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 70

**P.J.M**

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 1000,00 €  
 Siège social : Port d'Erbalunga  
 20222 Brando  
 892 351 727 RCS Bastia

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mai 2021, il a été consenti un contrat de location-gérance à la SAS P.J.M, représenté par Monsieur Pierre Joseph MAESTRACCI, dont le siège social est Port d'Erbalunga, 20222 BRANDO, par Monsieur Raphael AMENDOLEA, dont le siège social est sis Castagneto, 20200 SAN MARTINO DI LOTA, et concernant un fonds de commerce de Snack, petite restauration, débit de boisson de IVème catégorie sis Port d'Erbalunga, 20222 BRANDO à compter du 15 mai 2021.  
 Pour avis,  
 Monsieur Pierre Joseph MAESTRACCI.

# Annonces légales

**TRANSMETTEZ  
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

**al-informateurcorse@orange.fr**

TERRITORIALES

# LE JEU DES 10 FAMILLES

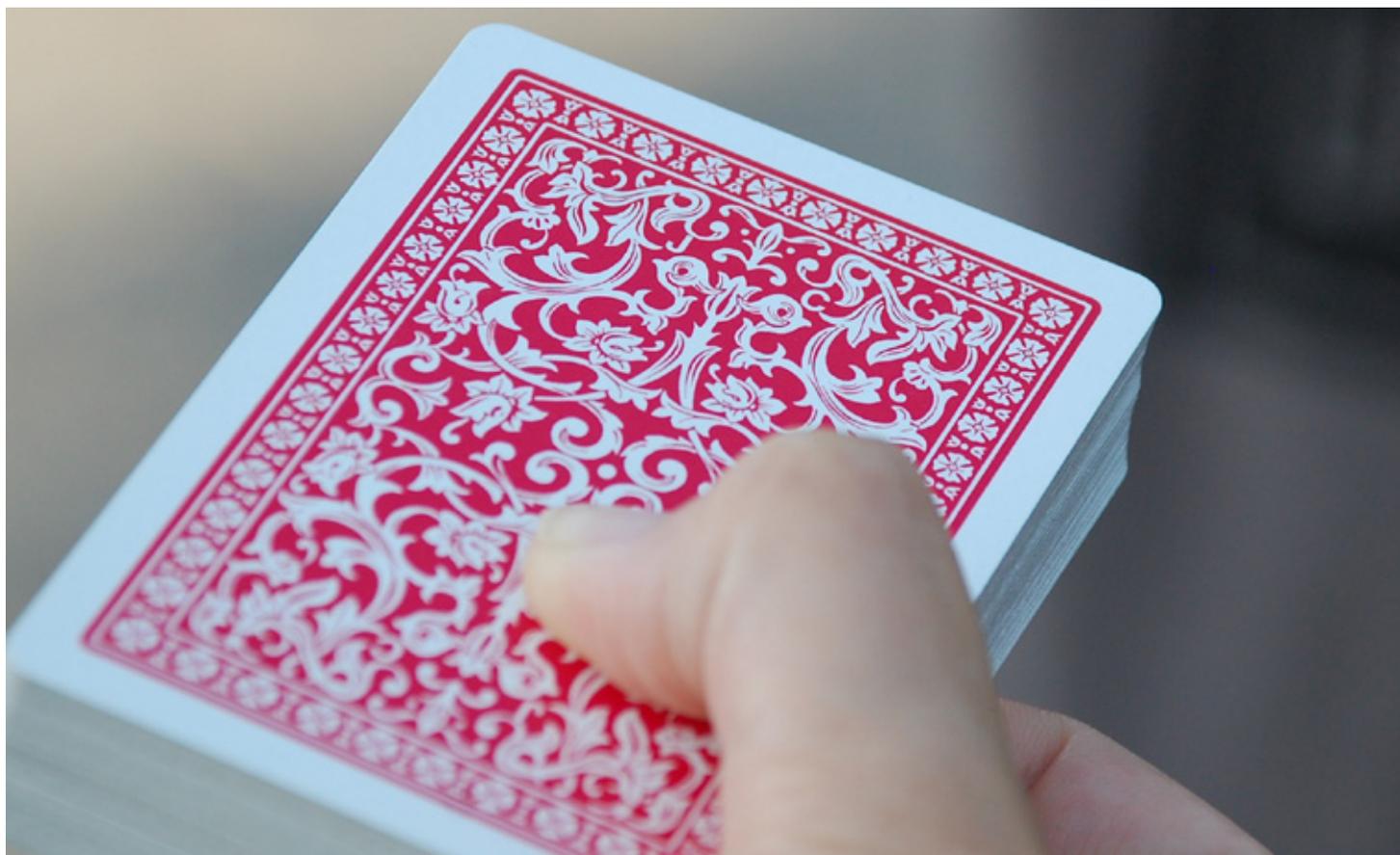


Photo Patrick JL Iaso Pixabay

**On prend -presque- les mêmes et on recommence.**

**Non sans avoir rebattu et redistribué les cartes du jeu des 7 familles, élargi à 10 pour l'occasion.**

**Il y a ceux qui divorcent et ceux qui, à défaut de se réunifier totalement, se réunissent.**

**Des Montaignu qui jugent in fine que les Capulet sont des gens bien sous tous rapports.**

**Des coéquipiers laissés sur le bas-côté resurgissent mais sous un autre maillot.**

**D'indéfectibles alliés d'hier s'en vont chercher bonheur ailleurs tandis que d'autres jurent amour et fidélité mais préfèrent rester sur le quai. Et vive les familles recomposées.**

**S**ept listes étaient en lice au premier tour des élections territoriales de 2017. Elles seront dix, cette année à prendre le départ. Cette fois, pas question d'union au premier tour pour les nationalistes de Femu a Corsica, Corsica Libera et du PNC. L'occasion, peut-être, pour chaque composante de la défunte coalition Pè a Corsica, d'éprouver son poids actuel et de jauger la pertinence ou la lisibilité des choix faits, durant la mandature qui s'achève comme à l'occasion de cette élection.

Gilles Simeoni, président de l'Exécutif sortant, est à la tête de la liste *Fà populu in seme*. Aux premières places, le noyau dur du conseil exécutif: Marie-Antoinette Maupertuis, présidente de l'ATC [2<sup>e</sup>]; Bianca Fazi, conseillère exécutive en charge de la santé [4<sup>e</sup>], Jean Biancucci, président de l'AUE [9<sup>e</sup>], Hyacinthe Vanni, président des CFC et du groupe Femu à Corsica [11<sup>e</sup>] et Lauda Guidicelli, conseillère exécutive en charge des sports et de la jeunesse [16<sup>e</sup>]. Ce qui n'est pas surprenant pour qui dit vouloir s'inscrire dans la «concrétisation» d'un projet. Puis il y a les nouveaux venus, tels Alex Vinciguerra [3<sup>e</sup>], président de la Cadec, Angèle Bastiani, maire de L'Île-Rousse [6<sup>e</sup>] et l'ancien maire de Lecci, Gilles Giovannangeli. Une liste d'ouverture

qui, dit son leader, ambitionne de «resserrer les liens entre territoires» et de construire une société qui «n'est pas celle des nationalistes, mais de tous ceux qui veulent construire ce pays» mais avec cela dit «trois générations de militants». La liste de Corsica Libera, *Fà Nazione*, est menée par Jean-Guy Talamoni, président sortant de l'Assemblée de Corse. À ses côtés, Josepha Giacometti, conseillère exécutive en charge de la culture [2<sup>e</sup>]; Lionel Mortini, président de l'Odarc [3<sup>e</sup>]; Laura Poli [4<sup>e</sup>]; Petr'Antone Tomasi, président du groupe Corsica Libera à l'Assemblée de Corse [6<sup>e</sup>] ou encore Rosa Prosperi [8<sup>e</sup>]. Une liste de «militants et de Corses réunis autour de l'idée nationale», qui se veut «fidèle aux fondamentaux du mouvement national» indique Jean-Guy Talamoni, et dont les grands axes du programme sont la culture, l'environnement, la société et la terre. Jean-Christophe Angelini, président de l'Adec, conduit *Avanzemu pè un populu vivu!* On y retrouve nombre de conseillers territoriaux sortants dont Vanina Borrromei, présidente de l'OTC [2<sup>e</sup>]; Xavier Luciani, président de l'OEHC [3<sup>e</sup>]; Pierre Poli [5<sup>e</sup>]; Julia Tiberi [6<sup>e</sup>]. Mais là aussi, l'ouverture est de mise, avec par exemple Tony Poli [7<sup>e</sup>] entré à l'assemblée de Corse sous l'étiquette *Andà per Dumane* au côté de Jean-Charles Orsucci



Illustration d'après photo Anna-Livia Giovannetti

ou le maire de Sartène, Paul Quilichini. Jean-Christophe Angelini dit avoir cherché à «rassembler autour d'idées, pas contre des listes et encore moins contre des hommes» et apporter «une réponse au désarroi et à la division». Quand bien même elle passe par une rupture et des choix qui, à l'occasion, créent la surprise. Mais il revendique vouloir «casser les codes».

Habitué à faire cavalier seul, le mouvement Core in fronte, très critique à l'égard de l'exécutif nationaliste sortant, choisit en toute logique de rassembler sous le slogan *Da per noi*. Menée par Paul-Félix Benedetti, on y retrouve le vigneron et 1<sup>er</sup> adjoint de la mairie de Patrimonio, Jean-Baptiste Arena en troisième position, derrière Véronique Pietri. Petite surprise, la présence d'une figure historique, celle de Paul Quastana [5<sup>e</sup>] : l'ancien conseiller territorial sous l'étiquette Corsica Nazione, resté dans les mémoires pour son algarade avec le préfet Bernard Bonnet, dans l'hémicycle régional, s'était mis en retrait de la scène politique régionale ou n'y était plus sollicité.

En revanche, à droite, contrairement au scénario des précédentes territoriales, une seule liste prendra cette fois le départ, *Un soffiu novu*, conduite par le maire d'Ajaccio, Laurent Marcangeli, où figurent en bonne place les deux têtes de listes de 2017, Valérie Bozzi [2<sup>e</sup>], maire de Grosseto-Prugna et conseillère territoriale et Jean-Martin Mondoloni [3<sup>e</sup>]. Y figure également Cathy Cognetti-Turchini [12<sup>e</sup>], vice-présidente de la Communauté de communes Pasquale Paoli, conseillère municipale de Merusaglia et conseillère territoriale dans le groupe de Jean-Charles Orsucci, *Andà per Dumane*. Laurent Marcangeli dit aspirer à «apaiser la Corse», «porte une méthode de gestion qui tiendra compte de nos valeurs, de notre identité» et prône le «rassemblement, car rien ne se construit seul». Mais si la droite n'aligne cette fois qu'une liste, est-elle pour autant unifiée et apaisée? Pas nécessairement, à en juger par l'absence de François-Xavier Ceccoli, maire de San Giuliano et président de la fédération Les Républicains de Haute-Corse,

qui, tout en assurant de son soutien à Laurent Marcangeli, a fait état d'importantes divergences de vues, aussi bien sur la place faite à son mouvement que sur la vision du développement de l'île portée par le candidat.

Proche de la majorité présidentielle, Jean-Charles Orsucci est à la tête de la liste *Corse, terre de progrès*. Et c'est surtout en «homme de gauche» issu du PS et déterminé à «fédérer ce courant idéologique» qu'il entend se positionner. De ses colistiers de 2017 qui ont siégé avec lui à l'Assemblée de Corse ne reste que Marie-Hélène Padovani [2<sup>e</sup>], maire de San-Martino-di-Lota. Jean Zuccarelli, président de Gauche républicaine Corse lui a apporté son soutien, par voie de communiqué de presse. Mais n'est pas à ses côtés sur la liste.

Plus résolument à gauche encore, la liste *Campà megliu in Corsica*, conduite par Michel Stefani, secrétaire régional du PCF, à laquelle ne se sont pas ralliés les Insoumis locaux. Seule femme tête de liste, Agnès Simonpietri, conseillère exécutive de 2015 à 2017, élue sur la liste *Femu a Corsica* mène à présent *Eculugia solidaria* où se retrouvent Europe Ecologie Les Verts, Générations. S, Nouvelle Donne et Génération Ecologie. Une liste qui ne mise pas sur les poids lourds et les maires grands pourvoyeurs de voix, mais plutôt sur la société civile.

Jean-Antoine Giacomini, ex-membre du RN, conduit la liste «souverainiste» *Corsica fiera*, où se côtoient anciens du RN, transfuges des LR, qui aspirent à faire de la Corse «un territoire sûr, dynamique, propre et fier». Poursuivant son exploration du nuancier politique, François Filoni, après s'être essayé au communisme, au chevènementisme, à l'écologie, avoir été au côté de Laurent Marcangeli, est cette fois soutenu par le RN, à la tête de *Les nôtres avant les autres*. Il est vrai que *Moi d'abord* aurait été peut-être un peu trop explicite.

Tout comme il est vrai que, pour cette élection, quelles que soient les forces en présence, le concept de famille recomposée est on ne peut plus dans l'air du temps. ■ EM & JE

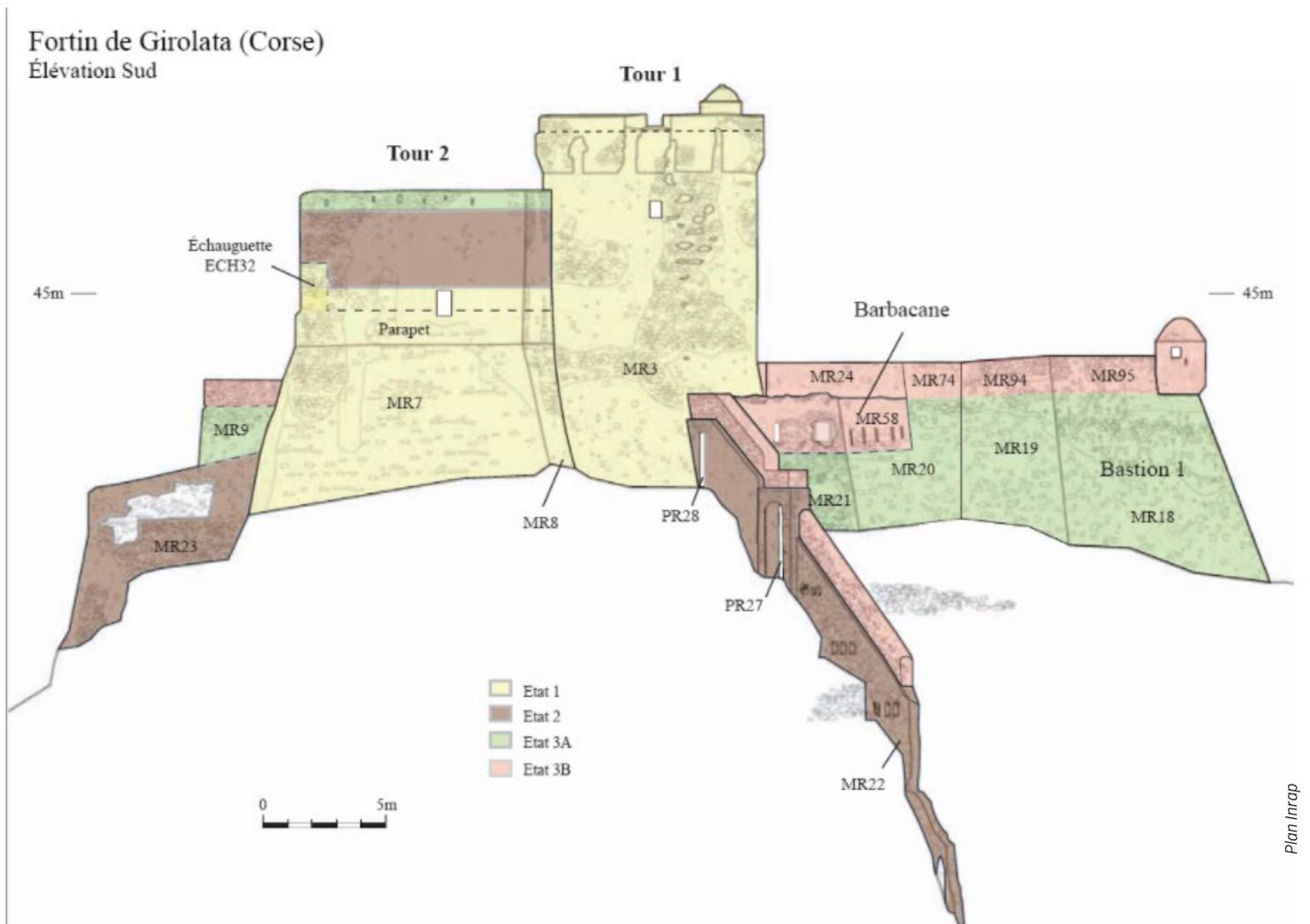
GIROLATA

# DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE ET RÉNOVATION DU FORTIN

*En 2020, malgré la crise sanitaire, l'Inrap a réalisé au plan national plus de 2 300 chantiers d'archéologie préventive, notamment en Corse où ils ont apporté un éclairage nouveau sur notre passé.*

*Tous ont été mis en œuvre avant que n'interviennent des travaux d'aménagement et parfois à la demande des prescripteurs.*

*Ils ont évité que les interventions prévues n'effacent à jamais les récits inscrits dans les sols ou les murs anciens. Ce sera le cas pour le fortin de Girolata, propriété du Conservatoire du littoral, qui sera entièrement rénové*



« Le livre V du Code du patrimoine est très précis sur le sujet. Il y a des zones géographiques ou des types de bâtiments pour lesquelles on est nécessairement saisis, souligne Laurent Sévègnes, conservateur régional de l'archéologie. Elles sont enregistrées et cartographiées dans la base nationale de la carte archéologique. Avant tous travaux affectant le sous-sol, mais également avant toute intervention sur un monument classé ou inscrit au patrimoine national, il convient de soumettre le projet à mes services. » Sont concernés « tous les travaux soumis à déclaration ou autorisation » qu'il s'agisse d'un permis de construire ou d'une autorisation de travaux, les zones d'aménagement concerté (Zac), les lotissements d'une superficie supérieure à 3 ha, les aménagements et ouvrages soumis à étude d'impact (routes, déchetteries, carrières... et bien sûr les travaux sur les immeubles classés. « La prescription de diagnostic n'est pas systématique, ajoute-t-il. S'il s'avère que le chantier ne présente aucune atteinte au patrimoine, si rien de particulier n'est détecté, il n'y a pas lieu d'intervenir. Dans d'autres cas, il est simplement demandé à l'aménageur de procéder à des modifications pour que son projet soit compatible avec la sauvegarde du patrimoine archéologique. Parfois enfin, des fouilles sont prescrites. Quand il s'agit d'un particulier, ce qui est souvent le cas en Corse, ou bien d'un programme social, elles sont totalement prises en charge par Fonds national pour l'archéologie préventive (Fnap). Quant au diagnostic, sauf cas particuliers, il n'engendre aucun coût mais peut être très utile pour éviter, dans le cas d'une rénovation par exemple, de détruire des éléments du passé: les murs aussi sont des vestiges intéressants. » C'est ainsi que, dans les vieux

appartements des centres villes, où l'on sait qu'il peut exister d'anciens plafonds peints - c'est le cas par exemple dans le centre ancien de Bastia -, il serait bon de signaler les projets pour éviter de détruire ces décorations anciennes. Notamment avant une mise à nu des voûtes. Il ne sera pas nécessaire de les conserver si elles n'ont pas de valeur particulière, mais elles auront été étudiées. « Au total, près de 6 200 entités archéologiques sont enregistrées actuellement en Corse, poursuit Laurent Sévègnes, mais les chiffres évoluent en fonction de l'avancée des recherches. Il faut cependant souligner que nous intervenons davantage sur le littoral où les demandes d'aménagements sont bien plus nombreuses que dans le centre de l'île. Pour la Haute-Corse, Bastia et toute la plaine au nord de la ville avec les zones de la Marana et de la Casinca sont particulièrement concernées. Puis il y a le secteur de Calvi et de l'île Rousse, celui de Saint-Florent, la plaine d'Aléria, de Ghisonaccia et Prunelli. En Corse du Sud, nous sommes particulièrement attentifs au Golfe d'Ajaccio, à la région de Porto-Vecchio, aux secteurs de Sartène et de Propriano, à la commune de Bonifacio. Mais ce ne sont que des exemples: nous allons prochainement intervenir dans la montagne de Castagniccia et plus précisément sur le couvent d'Alesani situé sur la commune de Piazzali. » Dans le cadre d'un projet de travaux, l'aménageur peut déposer une demande volontaire de réalisation de diagnostic (DVRD) ou « demande anticipée de diagnostic » qui doit être adressée par courrier à la Direction régionale des affaires culturelles [Drac] avant même la demande de permis de construire ou d'aménager. Outre le fait d'anticiper d'éventuels retards de chantier - notamment dans les zones de présomption de prescription archéologique citées plus haut - elle permet de rénover ou

## Assurer la relève

Selon un sondage réalisé dans neuf pays européens\* par Harris Interactive et coordonné par l'Inrap, 90 % des sondés jugent l'archéologie « utile », 75 % estimant qu'elle permet de « savoir d'où l'on vient et de comprendre le passé ». Ils sont 64 % (mais 85 % chez les Grecs et 80 % chez les Italiens) à estimer que l'archéologie devrait être enseignée à l'école. Toutefois, les Européens identifient peu le rôle économique de l'archéologie (10 %), seuls les Italiens et les Grecs le distinguent clairement (24 % et 21 %). Cela étant, 86 % des sondés jugent que le fait « d'avoir des vestiges archéologiques est un avantage pour une commune » et 83 % estiment que « soutenir et développer l'archéologie est important pour leur pays ». Mais encore faut-il qu'il y ait des archéologues. Or, à partir de 2024 et jusqu'à 2032, plusieurs centaines d'archéologues de l'Inrap vont partir à la retraite. Pour s'y préparer et anticiper au mieux cette situation, l'institut élabore un plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui devrait être finalisé dès 2022, lui permettant ainsi de

faire face au « choc démographique et scientifique » induit par la pyramide des âges de ses agents, avec un objectif de 800 recrutements en CDI sur la période. Dès la fin mars 2021, l'Inrap a d'ailleurs lancé un plan de recrutement de 75 archéologues en CDI qui a vocation à aboutir d'ici l'été. Il vient s'ajouter au premier plan de recrutement engagé en 2020 malgré les aléas de la crise sanitaire et qui a permis le recrutement effectif de 16 nouvelles et nouveaux archéologues en CDI à l'automne dernier. Un effort de recrutement trois fois supérieur au nombre de départs à la retraite attendus sur 2020-2021. ■ AN

\*France, Espagne, Italie, Allemagne, Suède, Pays-Bas, Royaume-Uni, Pologne et Grèce.

Photo Astrid Huser Inrap



### Détail du mâchicoulis

construire en respectant l'histoire du lieu. Même dans l'intérieur où des pans entiers du patrimoine disparaissent faute de travaux adéquats. C'est le cas quand il s'agit de repeindre une église ou de réaliser un drainage pour éviter les remontées humides. L'affouillement du sol peut détruire d'anciennes sépultures, des traces de fondations antérieures...

La commune de Sorbo-Ocagnano avait réalisé une telle demande avant la réhabilitation de sa chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste. Tout dernièrement, c'est à l'initiative du Conservatoire du littoral, qui souhaite remettre en état le fortin de Girolata [commune d'Osani], qu'un diagnostic a été réalisé. Dans ce golfe, classé au patrimoine mondial depuis 1983, le fortin - classé monument historique depuis 2013 - s'est dégradé au fil du temps : des infiltrations importantes risquent de le mettre à mal, les menuiseries, les aménagements intérieurs et extérieurs sont à refaire. Le coût de la rénovation, qui permettra une réouverture au public est important : il s'élève à 1840000 €. Il est financé grâce au plan exceptionnel d'investissements (PEI) et pris en charge par l'État à 63 %, par la Collectivité de Corse à 17 % et à 20 % par le Conservatoire du littoral et la Fondation du Patrimoine. L'histoire du fortin est connue. Il fut érigé entre le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et le début du XVII<sup>e</sup> siècle. À l'époque, face aux raids des barbaresques, l'Office de Saint-Georges avait entrepris de fortifier le golfe de Porto - où il fit édifier une tour - et Girolata. Le fortin se présente comme un ensemble défensif constitué d'une enceinte fortifiée, dans laquelle se trouve une tour carrée de type médiéval, constituée de deux constructions imbriquées et des annexes. « L'analyse de la stratigraphie des fragiles successions de mortiers et d'enduits et

des anomalies structurelles ont permis de restituer les différentes étapes de la construction, des modifications successives et de la transformation », explique Vincent Duménil, chargé de développement culturel et de communication à l'Inrap. La construction s'est faite en trois temps : 1552, 1604 et 1611. Les travaux, débutés par l'architecte génois Geronimo Da Levanto furent poursuivis à son décès par Giovan Battista de Franchi. « Mises en corrélation avec les fouilles dans le sous-sol, les données ont parfaitement rendu compte de deux phases d'évolution du fortin et surtout du caractère innovant de chacune d'elles, notamment du « ravellino » entourant la tour carrée : le mur saillant de ce bastion étoilé à trois branches est très intéressant. Il offre un double système de défense pour la tour. » Le chemin de ronde a aussi été mis au jour et l'investigation archéologique a permis de dresser précisément la configuration du premier édifice, notamment avec la découverte de la porte initiale de la tour carrée. Puis les différents sondages au sein du fortin ont documenté la seconde phase de construction avec la création d'un important remblaiement dans le but de créer une nouvelle ligne de fortification bastionnée sur la face opposée de la tour. Cette nouvelle fortification est venue enserrer la vaste cour avec sa petite chapelle, son four à chaux. « Ce nouvel aménagement, attesté par les textes et daté de l'orée du XVII<sup>e</sup> siècle, est dû à Anton Giovanni Sarrola, personnage important dans l'échiquier génois et ancien militaire devenu architecte. Il achève ainsi la nouvelle conception militaire du fortin sur le modèle d'une petite citadelle. » C'est donc toute l'histoire l'édification du site qui a pu être explicitée. Sa rénovation pourra se faire de la façon la plus adéquate possible. ■ Claire GIUDICI

# CARNETS DE BORD

## LES TERRASSES

## ET LES CAMPAGNES

## (ÉLECTORALES)

par Béatrice HOUCHARD



Cette fois, c'est vraiment le grand redémarrage, que l'on ne souhaite pas voir interrompre par un nouveau confinement [ce serait le quatrième!] en plein cœur de l'été ou à l'automne. Le nombre croissant de vaccinations autorise à un peu d'optimisme, et un vaccin français de Sanofi pourrait venir en renfort dans quelques mois. Bonne nouvelle. Acceptons-en l'augure et retournons sur les terrasses, au spectacle, au casino [pourquoi pas?] en attendant les piscines, les salles de sport et les boîtes de nuit. Chacun, selon son goût et ses habitudes, y retrouvera un peu de son bonheur « d'avant ». Déjà, pendant le week-end de l'Ascension [ce sera la même chose pour la Pentecôte], le nombre de kilomètres de bouchons résonnait comme l'indicateur des habitudes, bonnes ou mauvaises, revenues. Il y a fort à parier que, dans ces embouteillages, les automobilistes se sont moins énervés que dans le passé.

Dans cette éclaircie, il y a bien sûr les grognons. Les bien intentionnés, médecins ou scientifiques, qui craignent qu'on aille trop vite et que la France soit, une fois de plus, rattrapée par la pandémie de Covid-19. Mais aussi les grognons qui semblent chaque jour déverser leur pessimisme, sur le thème: vous allez voir ce que vous allez voir, vous jouez avec le feu, par votre faute nous devons tous être reconfinés, gnagnagna, etc. On entend et on lit dans leurs propos comme une étrange joie malsaine.

### AUX URNES!

Mais il n'y a pas que les terrasses et les cinémas: la politique aussi reprend ses droits puisque, depuis lundi 17 mai, on sait précisément qui sera candidat aux élections départementales et régionales des 20 et 27 juin. On souhaite bon courage aux candidats qui vont devoir faire campagne dans des conditions difficiles, sans grands rassemblements et sans serremments de main [comme Jacques Chirac aurait été malheureux!]

Ce n'est pas la première fois que les élections régionales et départementales sont organisées le même jour, ce qui constitue, dans les petites communes, un gros effort d'organisation puisqu'il faut multiplier par deux les bureaux de vote [et le nombre de ceux qui les tiennent] dans un espace souvent restreint.

Ces deux scrutins ont déjà été couplés en 1992, 1998, 2004 et 2008, alors que les « départementales » s'appelaient encore les « cantonales ». Lors de ces scrutins jumelés, on a parfois noté une participation plus forte pour les cantonales, mais avec une nuance: elles ne concernaient à chaque fois que la moitié des électeurs, les conseils généraux étant alors renouvelés par moitié tous les trois ans. Ainsi y avait-il des électeurs pour qui c'était régionales et départementales, comme on dit « *fromage et dessert* » et d'autres qui n'avaient à voter qu'aux régionales. En 2001 et 2008, ce sont les élections cantonales et municipales qui ont été couplées, avec un petit bonus de participation pour les municipales, élections reines de la proximité.

Régionales et législatives ont, elles aussi, été organisées le même jour. C'était en mars 1986, l'année des premières fois: les conseillers régionaux étaient élus pour la première fois au suffrage universel direct, avec un scrutin à un tour; les élections législatives se déroulaient, pour la seule fois sous la 5<sup>e</sup> République, au scrutin proportionnel départemental à un tour. L'enjeu national était d'importance puisqu'il s'agissait de donner ou non une majorité à François Mitterrand, élu président de la République cinq ans plus tôt. Résultat: la droite l'emporta de justesse et infligea, avec Jacques Chirac, une première cohabitation au chef de l'État. Les électeurs avaient tellement bien compris l'enjeu que 78,5 % des inscrits avaient voté aux législatives, contre seulement 74,83 % aux régionales. Preuve qu'il faut un peu de motivation pour passer d'un bureau de vote à un autre...

On me dira, à juste titre, que tout cela n'est pas très clair pour l'électeur. D'autant que la durée des différents mandats n'a pas toujours été respectée, soit pour ne pas encombrer le calendrier électoral, soit en raison des différentes réformes [mode de scrutin et carte des régions elles-mêmes] qui bousculent en permanence le paysage politique local.

Ainsi, on renouvellera les 20 et 27 juin les conseillers départementaux élus en mars 2015 et les conseillers régionaux élus en décembre 2015, qui n'auront pas eu droit à leurs six ans de mandat. Toutes ces subtilités sont-elles de nature à provoquer un réflexe d'abstention? La réponse, hélas, est dans la question. ■

EXPOSITION

## Thanaya: entre plis et chemins

Le Fonds régional d'art contemporain (Frac) de Corse rouvre ses portes avec une exposition des œuvres de l'artiste plasticienne Najah Zarbout qui s'inscrivait initialement dans le cadre de la Saison Africa2020. Najah Zarbout vit et travaille à Sousse, en Tunisie, mais elle est originaire de l'archipel de Kerkennah, situé entre la Tunisie et l'île sicilienne de Lampedusa. Sa pratique artistique revêt des formes diverses, allant du dessin à la vidéo, en passant par la peinture, la photographie, l'installation et le travail du papier: découpage au scalpel, gaufrage, pliage et lacération. Ses réalisations plastiques ont trait à des sujets liés à l'actualité, à l'individu et à la société contemporaine, au rapport à l'autre. Récemment, la crise liée au Covid et le confinement lui ont par exemple inspiré un atelier, baptisé H2, qu'elle a conduit avec ses enfants, réalisant des œuvres à 6 mains ensuite publiées sur Instagram; elle a également, lors de cette période, participé à diverses initiatives artistiques telles que «*Dessinez, vous êtes confinés*» et «*Fruits confinés*». Ses œuvres, de prime abord ludiques, traitent de sujets graves, profonds et questionnent le concept de l'altérité, la thématique de l'île mais aussi les préoccupations écologiques et géopolitiques. Le mot «*thanaya*» en arabe signifie à la fois des plis et des chemins. Avec cette exposition, elle évoque notamment le drame des migrants qui risquent et trop souvent perdent leur vie en mer en tentant de franchir le canal de Sicile, mais aussi le réchauffement climatique: c'est ce petit personnage découpé pris au piège de vagues de papier ou cette photographie en noir et blanc de palmiers morts [mais toujours vivants dans sa mémoire] sur une plage. Elle nous parle aussi d'insularité et de cet espace fantastique et fragile qu'est la Méditerranée.

Jusqu'au 30 juin 2021. Salles du Frac Corse, Citadelle de Corte. ☎ 04 20 03 95 33 & [www.frac.corsica](http://www.frac.corsica)



CONFÉRENCE

## Démographie mondiale: des sociétés bientôt bouleversées?

Dans les 10 ans à venir, la démographie mondiale pourrait s'accroître de 10 % et être ainsi portée à 8,5 milliards d'habitants. Si certains pays, notamment ceux d'Europe devraient voir leur solde naturel de population diminuer, d'autres tels l'Afrique subsaharienne verraient leur population doubler à l'horizon de 2050. Migrations et vieillissement de certaines populations pourraient alors bouleverser l'organisation des sociétés. Avec quelle conséquences pour l'environnement mais aussi en terme d'inégalité? Des éléments de réponse avec Hervé Le Bras, démographe, directeur de recherches émérite à l'Institut national d'études démographiques (INED), et enseignant à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), auteur de près de 300 publications et d'une trentaines d'ouvrages dont notamment de *Vie et Mort de la population mondiale* et *Entre deux pôles: La démographie entre science et politique*.

Le 23 mai, 15 heures Parc Galea, Taglio Isolaccio. ☎ 07 78 13 56 70 & <https://www.parcgalea.com/>



FESTIVALS

## Histoire (s) en mai

Pour ce retour de la vie culturelle en «présentiel», l'association Arte Mare a choisi de voir «*la vie en vert et en plein air*». Cette édition 2021 d'Histoire (s) en mai, qui propose déambulations (notamment, le 27 mai, dans les rues de Bastia, sur les traces de Salvatore Viale), expositions, rencontres et dédiées, sera donc centrée sur les préoccupations écologiques, la connaissance du vivant et du végétal, la redécouverte de savoirs et de gestes. Pour parler vert en tout bien tout honneur: Marc Jeanson, ingénieur agronome diplômé de l'Institut national agronomique docteur en systématique végétale, directeur botanique du Jardin Majorelle à Marrakech, auparavant responsable de l'Herbier national au Muséum national d'histoire naturelle; Marc-André Selosse, mycologue et botaniste, professeur au Muséum national d'histoire naturelle dont les recherches portent sur l'écologie et l'évolution des associations à bénéfices mutuels (symbioses); Laetitia Hugot, directrice du Conservatoire botanique national de Corse; Fabrice Fenouillère, concepteur et directeur du Parc Galea; Martine Bérout, enseignante en agroforesterie, accompagnatrice de projets innovants de culture vivrière et Jean-Charles Adami, professeur de langue et culture corses, engagé dans une démarche visant à reconnecter le citoyen avec le monde rural. Invités à leur côté, des écrivains et artistes: Ryoko Sekiguchi, auteure et traductrice; Christophe Bourseiller, comédien auteur et professeur à Sciences Po; Laure Limongi, auteure, éditrice, enseignante; Bernadette Gervais, illustratrice, qui interviendra dans les écoles et collèges du 25 mai au 2 juin et animera une master class le 29 mai à la médiathèque Mare à Monti; Édith Guidoni, graphiste, illustratrice et peintre qui expose pour l'occasion à la Galerie Noir et Blanc à Bastia une série de grands formats sur les fruits de la Bible; Isabelle Duquesnoy, diplômée d'histoire de l'art, restauratrice et auteure, Justine Duquesnoy, auteure. Par ailleurs, le 27 mai, la bibliothèque patrimoniale de Bastia inaugurera une exposition consacrée à l'artiste, graveur, botaniste et entomologiste allemand du XVIII<sup>e</sup> siècle, Georg Dionysius Ehret.

Du 25 mai au 6 juin, à Bastia, Corte et Folelli. ☎ [www.arte-mare.corsica/histoires-en-mai-edition-2021/](http://www.arte-mare.corsica/histoires-en-mai-edition-2021/)



# CORSE PISCINE POLYESTER



Votre rêve  
accessible



[www.corsepiscine.fr](http://www.corsepiscine.fr)

06 43 73 07 40